



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**46<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 28 octobre 2003, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Swe (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Points 55, 57, 58 et 59 de l'ordre du jour (suite)**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions**

**Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes**

**Renforcement du système des Nations Unies**  
**Rapports du Secrétaire général (A/57/786, A/58/175, A/58/351, A/58/382 et A/58/395 et Corr.1)**

**M. Mekprayoonthong** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents en adressant à mon tour mes sincères remerciements au Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/58/351, qui présente dans le détail l'état d'avancement des mesures proposées dans son rapport de l'an dernier « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), ainsi que dans ses autres rapports connexes. En outre, ma délégation félicite le Président de l'Assemblée de sa détermination de conserver cette question parmi les priorités de la

présente session. Nous sommes convaincus que, grâce à son pragmatisme, cette session débouchera sur des résultats concrets. Nous attachons une grande importance au renforcement du système des Nations Unies et nous nous engageons à offrir un appui soutenu aux initiatives proposées par le Secrétaire général pour réaliser de nouvelles améliorations au sein de l'ONU. En tant qu'unique institution multilatérale de portée universelle, l'ONU doit évoluer avec son temps, s'adapter aux changements du paysage géopolitique et renouveler son dynamisme pour rester efficace et pertinente.

Renforcer le système des Nations Unies signifie restructurer, réformer et revitaliser ses principaux organes et entités, ainsi que moderniser le Secrétariat. Nous pensons que la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'élément central de cette entreprise. Rappelons qu'au Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies et de lui permettre de s'en acquitter efficacement. Par ailleurs, durant le débat général de cette année, un nombre impressionnant de délégations ont souligné à quel point il est important et urgent de revitaliser l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation s'associe aux déclarations faites hier par le Maroc et l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Mouvement des pays non alignés, respectivement. Nous voudrions toutefois ajouter quelques mots en notre nom propre, qui seront notre apport initial au processus de réforme de l'ONU. Ce faisant, nous nous appuyerons sur la note très utile qui avait été préparée par le Président de l'Assemblée générale et le Secrétariat en vue des consultations officielles de la semaine dernière sur le thème du débat d'aujourd'hui.

La Thaïlande approuve la proposition du Président d'examiner la revitalisation suivant les deux grands axes suivants : renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale; et amélioration du fonctionnement de l'Assemblée générale. Concernant le premier point, le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, ma délégation souscrit pleinement aux propositions énoncées au paragraphe 11 de la note présidentielle, en particulier celles visant à renforcer l'Assemblée générale de manière qu'elle s'acquitte de son rôle tel que prévu dans la Charte, ainsi que celles visant à renforcer le rôle du Président et de son Bureau. Concernant le point relatif aux méthodes de travail de l'Assemblée générale, la Thaïlande accepte l'ensemble des propositions énumérées au paragraphe 12, qui permettront de rationaliser les travaux de l'Assemblée générale et d'alléger la charge de travail du Secrétariat et des États Membres.

En outre, ma délégation appuie la proposition de revoir le calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale et des grandes commissions de façon que l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour soit étalé sur les 12 mois de la session et non pas concentré sur le dernier trimestre de l'année. L'idée de mener des débats thématiques sur les questions prioritaires durant le débat général mérite également d'être étudiée de plus près.

Le succès de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dépend de plusieurs facteurs. Il est capital que les États Membres aient la volonté politique de donner à l'Assemblée générale les moyens d'assumer le rôle qui lui revient en vertu de la Charte. Pour que les propositions de changement obtiennent un vaste soutien et réunissent le consensus, les débats devraient se tenir au grand jour, dans la transparence et dans un climat de confiance et de critique constructive. Une fois les décisions prises, il est tout aussi important de veiller à leur pleine exécution. L'Assemblée générale doit trouver des moyens de faire en sorte que ses résolutions soient prises au sérieux et appliquées au

niveau national et international. Les 36 décisions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/57/387) présenté à la session précédente devraient continuer de servir de base et d'orientation à nos délibérations. Elles seront utiles pour fixer des critères précis de toutes les actions à mettre en oeuvre.

La réforme n'est certainement pas un processus illimité dans le temps. Nous devons nous efforcer d'accomplir cette vaste entreprise suivant un calendrier précis. La réforme de l'ONU doit être mise en oeuvre de telle façon que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints comme prévu en 2005 au plus tard. Certes, le caractère impérieux de la revitalisation de l'Assemblée générale et de la réforme de l'ONU est généralement admis; mais il faut poursuivre sur cette lancée si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Ma délégation adhère sans réserve à l'idée d'une Assemblée générale et d'une Organisation des Nations Unies plus performantes et mieux adaptées aux réalités. De plus, nous approuvons l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes et sommes prêts à tout mettre en oeuvre pour y contribuer.

**M. De Santa Clara Gomes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je souscris pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il a passé en revue tous les grands points soulevés par le Président de l'Assemblée dans son document non officiel et par l'ensemble des délégations lors des consultations officielles. Je pense que nos suggestions devraient faire l'objet d'un dialogue constructif aux fins de renforcer le système des Nations Unies.

Je souhaiterais néanmoins revenir sur deux points. La revitalisation de l'Assemblée générale est capitale sur le plan politique et pour l'élaboration de stratégies visant à réaliser les buts énoncés dans la Charte.

L'Assemblée est la pierre angulaire de l'Organisation. On ne comprend pas toujours bien qu'elle représente la principale source de légitimité des Nations Unies. Ce rôle est plus que symbolique; négliger cet organe porte atteinte au système des Nations Unies dans son ensemble. L'Union européenne met en lumière plusieurs priorités à cet égard, qu'il nous faut approfondir.

Mais il y a un point qu'il me tient à coeur de souligner ici : il est indispensable de rendre nos délibérations plus interactives. Plusieurs choses pourraient et devraient être faites mais permettez-moi de suggérer une initiative simple et plutôt aisée : nous devrions tenir la plupart de nos débats dans une autre salle. Lorsqu'en tant que vice-président, j'ai été invité l'année dernière à présider des réunions, j'ai eu l'impression – que vous partagez peut-être désormais avec moi – que cette salle semble plus qu'à moitié vide et qu'elle est trop vaste pour encourager un dialogue réel. Pourquoi ne pas se réunir régulièrement dans une autre salle lorsque nous ne pensons pas qu'il y aura un large public?

Un autre point mentionné dans la déclaration de l'Union européenne porte sur la nécessité de traiter de la question de l'interaction du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, par exemple pour ce qui est des questions d'après conflit. Cette question porte sur la manière dont ces deux organes pourraient travailler plus efficacement et – plus encore – comment ils pourraient tenter de réaliser un objectif fondamental du système international : la prévention des conflits. Actuellement, on ne fait pas grand chose, même dans le cas des pays où il nous semble à tous que l'on devrait reconnaître la complexité de la situation sociale, les insuffisances de l'État, l'échec économique, et y faire face. Cela est particulièrement frappant dans le cas des pays en situation d'après conflit où les opérations de maintien de la paix se sont progressivement réduites et où le pays, parfois toujours très vulnérable, est abandonné à lui-même.

Nous pensons que dans ces situations d'avant et d'après conflit, la communauté internationale doit prendre en considération trois besoins : renforcer le système de sécurité interne; mettre en place des institutions nationales et rendre l'État plus fort et plus capable de s'acquitter de sa mission et, enfin, créer une économie viable.

Le Conseil de sécurité, qui a peine à répondre aux nécessités urgentes imposées par un ordre du jour chargé n'a pas, selon nous, prêté suffisamment d'attention à tous ces besoins. Et si je puis me permettre de le dire, il n'a pas la compétence et ne montre pas l'intérêt nécessaires dans ces situations pour appuyer les projets de mise en place d'institutions et les besoins en matière de sécurité sur le plan économique. Le Conseil économique et social est plus sensible à certains aspects de ces questions mais il

n'est pas équipé pour travailler efficacement dans le domaine de la prévention des conflits.

C'est pourquoi le Premier Ministre portugais, intervenant durant le débat de l'Assemblée générale, a proposé la création d'un nouveau mécanisme institutionnel, une nouvelle commission dont le mandat consistera à suivre régulièrement les cas de prévention des conflits et à promouvoir des conditions propices à la paix et au développement. De concert avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social qui conserveraient tous les deux leurs prérogatives respectives, et dans le cadre du mandat qu'ils lui confieraient, la commission pourrait déterminer les besoins les plus pressants et les satisfaire. Pour les pays dans une situation de risque – c'est le cas pour la majorité des situations d'après conflit et pour d'autres situations clairement définies –, cette commission élaborerait également des stratégies intégrées alliant des objectifs de sécurité, le renforcement des institutions, notamment dans les secteurs de l'administration et de la justice, et le développement économique et social. Pour mettre en place les conditions propices au développement, cette commission devrait de toute évidence être étroitement liée aux institutions de Bretton Woods et des Nations Unies.

Il serait plus aisé d'obtenir l'aide de la communauté internationale et des donateurs si l'on adoptait une stratégie intégrée avec ce type d'appui. S'agissant du budget de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que les ressources existantes devraient suffire pour assurer le fonctionnement de cette commission.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne tient à remercier le Président d'avoir convoqué cet opportun débat conjoint qui nous permet de discuter de la revitalisation de l'Assemblée générale, laquelle s'inscrit dans la question plus large de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons qu'un débat conjoint nous permet de nous concentrer sur la nature globale de la question.

Selon nous, la réforme de l'Organisation des Nations Unies s'impose car l'ONU est le premier instrument mondial de diplomatie multilatérale. Renforcer l'Organisation des Nations Unies permettra ensuite de renforcer le multilatéralisme.

À cet égard, ma délégation souscrit à la déclaration faite précédemment par l'Algérie au nom

du Mouvement des pays non alignés sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Ma délégation juge nécessaire de veiller à ce que l'Assemblée générale retrouve le rôle qui lui incombe en tant qu'organe représentatif, délibératif et de prise de décision et à ce que ses résolutions soient pleinement mises en oeuvre.

Dans cet effort visant à renforcer le système des Nations Unies, nous notons avec un plaisir particulier que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'un des points centraux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. À cet égard, nous sommes fort rassurés de voir le Président exprimer sa volonté de jouer un rôle de chef de file pour mettre en oeuvre les propositions de l'Assemblée générale actuellement opportunes et pour aider à élaborer d'autres propositions qui mèneraient à une revitalisation plus complète de l'Assemblée. Nous sommes encouragés par ses efforts et par le document officieux qu'il a distribué et dont nous lui sommes très reconnaissants.

De même, ma délégation souhaiterait dire également qu'elle reconnaît le bien-fondé des recommandations figurant dans la note de l'ancien Président de l'Assemblée générale sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/57/861). Nous appuyons ces recommandations, en particulier celle qui indique que le Président de l'Assemblée générale s'entretenir plus régulièrement avec les Présidents des grandes commissions ainsi qu'avec les grande d'autres groupes pertinents sur les questions de procédure. Nous appuyons également la recommandation des Présidents d'appeler l'attention du Président de l'Assemblée sur ces propositions afin de renforcer l'efficacité des grandes commissions. Conjugées avec d'autres mesures figurant dans les résolutions existantes qui visent à rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale, les recommandations mentionnées dans cette note permettront certainement d'améliorer les travaux et d'alléger la charge de travail de l'Assemblée.

S'agissant des détails concernant les méthodes de travail, nous partageons l'opinion qu'il serait préférable de débattre en plénière de la répartition des points de l'ordre du jour qui entrent dans la compétence de plusieurs grandes commissions. Les grandes commissions devraient continuer à trouver des moyens d'améliorer leurs propres méthodes de travail et de mettre en commun les informations dont elles

disposent avec les autres commissions susceptibles d'être intéressées.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans les domaines techniques de réforme que je viens d'énoncer qui portent sur des questions telles que le double emploi, le renforcement de la coordination et de l'efficacité. Dans le même temps, nous devons appeler à un plus grand engagement en faveur de progrès dans les domaines stratégiques qui ont des répercussions sur la capacité du système des Nations Unies de respecter les objectifs et les principes consacrés dans la Charte.

À cet égard, je tiens à redire à quel point il est important d'entreprendre la réforme du Conseil de sécurité sans nouveau retard. Comme nous l'avons indiqué par le passé, cet organe particulièrement important dont la principale responsabilité est le maintien de la paix et de la sécurité internationale doit être élargi et restructuré de manière à de jouir de l'appui et de la confiance de la communauté internationale. Sous sa forme actuelle, le Conseil de sécurité reflète le monde d'il y a 50 ans. Malgré les progrès politiques réalisés depuis lors, il n'y a pas de représentation équitable au sein du Conseil et de nombreuses voix de par le monde ne sont toujours pas entendues. Nous estimons en outre qu'une réforme de cet organe est également nécessaire pour promouvoir la légitimité de son processus de prise de décision.

Je voudrais faire des commentaires similaires sur le Conseil économique et social, qui doit continuer de renforcer son rôle en tant que mécanisme de coordination à l'échelle du système. Ma délégation a apprécié le débat du Conseil consacré aux questions de coordination en 2003, dont le thème était le rôle du Conseil économique et social dans l'application intégrée et coordonnée des résultats et du suivi des grandes conférences et des réunions au sommet des Nations Unies. À cet égard, le Conseil économique et social a décidé d'établir un programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond, sur la base d'une liste précise et équilibrée de questions thématiques touchant à plusieurs secteurs, communes aux résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies.

Nous pensons que cette approche doit être adoptée par le Conseil pour examiner l'application des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et leurs processus de suivi, et évaluer son impact sur la réalisation de leurs

objectifs. S'agissant des questions thématiques, le Conseil doit inviter les commissions techniques et d'autres mécanismes de suivi pertinents pouvant contribuer par des propositions et réponses de leur point de vue spécifique. Les commissions régionales contribueraient à traiter de la dimension régionale d'objectifs précis. Le Conseil doit également encourager une meilleure coordination entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

En fin de compte, la réforme doit être perçue en fonction de la manière dont elle contribue le mieux à la cause du développement dans le tiers monde car l'exercice n'est pas une réforme pour elle-même, mais pour réaliser les objectifs du développement. À cet égard, nous partageons le souci du Mouvement des pays non alignés de s'assurer que l'impact du processus de réformes au sein de l'Organisation soit ressenti dans le monde en développement. Il est fondamental que la réussite de la réforme des Nations Unies soit jugée en termes non seulement des améliorations dans la façon dont fonctionne l'Organisation, mais également du niveau de participation des pays en développement à ses travaux et des bienfaits du développement qu'ils en tireront comme résultats.

Il faut savoir que la Déclaration du Millénaire et les résultats des récentes conférences mondiales nous fournissent un élément qui nous permet d'orienter le développement. Dans son rapport sur un programme pour d'autres changements, le Secrétaire général a insisté sur un programme de travail plus précis, et noté que la nature et le rythme de l'application des réformes dépendront des progrès dans un certain nombre d'instances intergouvernementales, en particulier l'Assemblée générale. L'importance de la revitalisation de cette Assemblée pour faire avancer le développement est tout à fait claire.

Dans ce contexte, si ma délégation soutient la proposition du Secrétaire général d'améliorer le cycle actuel de planification et de budgétisation, nous voudrions insister sur le fait que ce processus ne doit pas compromettre la capacité de l'Organisation à réaliser des programmes mandatés par les États Membres, en particulier dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. À cet égard, ma délégation estime que le processus de

réforme ne doit pas être assimilé à une réduction budgétaire.

Je voudrais rappeler la déclaration du Secrétaire général à l'ouverture de la cinquante-huitième session, dans laquelle il a indiqué qu'il envisage de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, chargé d'examiner les défis actuels à la paix et à la sécurité, de considérer la contribution que l'action collective peut apporter face à ces défis, d'examiner le fonctionnement des principaux organes des Nations Unies et les relations entre eux, et de recommander des façons de renforcer l'Organisation par la réforme de ses institutions et de ses processus.

Tout en appuyant pleinement cette initiative, nous espérons que le groupe agira comme catalyseur pour tous les efforts de réforme et de revitalisation de l'Organisation. Nous sommes fermement convaincus que le groupe comprendra des personnes compétentes et expérimentées ayant des connaissances appropriées en matière de gestion et un engagement à l'égard du multilatéralisme nécessaire pour entreprendre une tâche de cette nature. Ma délégation attend avec intérêt les recommandations du groupe que le Secrétaire général devrait rendre disponibles à l'intention de l'Assemblée à la prochaine session.

Pour terminer, nous devons trouver la volonté politique pour examiner tous les aspects du fonctionnement des principaux organes de l'Organisation et agir rapidement pour les réaligner et les repositionner. L'Organisation des Nations Unies de 2003 n'a presque aucune relation avec celle établie, il y a plus de 50 ans. À moins que l'accroissement dans sa composante et ses défis ne soient reflétés dans les structures et mécanismes que nous mettons en place pour y faire face, nous ne pourrions réaliser pleinement les mandats de la Charte.

**M. Mubarez** (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos efforts inlassables pour promouvoir des mesures concrètes en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale, lui permettant de retrouver son rôle essentiel en tant qu'organe vital de délibérations et de prise de décisions au sein des Nations Unies. Vous avez contribué, dans le cadre des travaux du Bureau, à maintenir l'impulsion permettant de réaliser la réforme, qui n'a obtenu que des résultats partiels.

Mais l'on est de plus en plus conscient de la nécessité de profiter de l'orientation générale pour

réaliser les objectifs de réforme. Le Secrétaire général a appelé à une réforme radicale de l'Organisation et de toutes ses institutions pour renforcer leur efficacité et ouverture. Nous sommes unanimes dans notre appui à ces objectifs et renoncerions à nos responsabilités faute de saisir cette occasion. Il est très encourageant de noter l'attachement des participants et de leur pays, durant la présente session, à cet instrument multilatéral et au fait d'accorder la priorité à la réforme de l'ONU, pour qu'elle joue son rôle vital dans le renforcement de la coopération internationale.

Les efforts du Secrétaire général dans ce sens, dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la réalisation des Objectifs du Millénaire, montrent que nous sommes sur la bonne voie. Nous pensons qu'il est très important pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies d'être complète et intégrée en vue de renforcer l'action collective de tout le système. Il est tout à fait naturel que la revitalisation de l'Assemblée générale soit un élément vital de cette réforme, vu que l'Assemblée comprend tous les États Membres sur un pied d'égalité.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un consensus international pour faire face aux différents défis, mais au cours des dernières années, l'Assemblée générale n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités, comme le montre le fossé entre l'importance des questions qu'elle examine et son incapacité manifeste à les régler – ce qui naturellement nuit à sa crédibilité et à l'efficacité de son rôle. Alors que de nombreuses résolutions ont été adoptées sur la revitalisation de l'Assemblée générale depuis 1993, les acquis portent davantage – comme le note la déclaration du Mouvement des pays non alignés – sur la rationalisation de l'ordre du jour et l'amélioration de ses méthodes de travail que sur des questions plus fondamentales.

Ma délégation appuie l'avis contenu dans la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés et celle, faite au nom du Groupe des 77, et je vous remercie, Monsieur le Président, de votre initiative figurant dans le document récemment distribué, traduisant votre lecture des avis exprimés durant les consultations sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Cela nous paraît utile pour orienter notre discussion. La résolution 55/285 de l'Assemblée générale précise l'objectif de la revitalisation de l'Assemblée générale, à savoir la mise en application de la résolution sur les

recommandations, qui représentent une première phase sur la voie de la réforme, permettant à l'Assemblée générale de jouer son rôle au titre de la Charte. En fait, le succès des réformes en cours se mesurera en fonction de la capacité de l'Assemblée générale à se prononcer sur les questions les plus vitales, dont celles inscrites à son ordre du jour. Il y a la prise de décisions à l'Assemblée générale, sur la base du consensus dans la plupart des cas, et la prééminence de l'opinion de la majorité dans d'autres cas. Nous devons, au vu surtout de la paralysie du Conseil de sécurité du fait du recours non avisé au veto, suivre le choix démocratique, dans le respect des résolutions de l'Assemblée, qui incarnent la volonté de la communauté internationale.

Répondant à votre requête, Monsieur le Président, et vu les contraintes de temps, ma délégation se limitera aux éléments majeurs de la réforme qui nous paraissent prioritaires dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À l'Assemblée générale, la prise des décisions, qui est fondée dans la plupart des cas sur l'unanimité, est un véritable exemple de démocratie au niveau international, puisque ces décisions sont prises à la majorité des votants. Cela devrait nous inciter à opter pour la solution démocratique, face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'appliquer fidèlement les résolutions de l'Assemblée en raison du recours irresponsable au droit de veto.

Nous nous bornerons à souligner ici les questions les plus importantes concernant la réforme. D'abord, nous pouvons voir que le Conseil de sécurité va bien au-delà de ses attributions, ce qui met en danger l'autorité de l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle nous devons faire davantage attention, à notre avis, à la répartition des compétences entre les deux organes. Deuxièmement, l'ordre du jour de l'Assemblée générale, comme l'a fait observer le Secrétaire général, est très surchargé. Beaucoup de questions qui y sont inscrites n'intéressent seulement qu'une poignée de pays et sont discutées aux dépens de questions, à notre sens, beaucoup plus importantes. Les questions à traiter à titre prioritaire doivent être choisies dans ces points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Troisièmement, nous sommes tout à fait d'accord pour renforcer le Bureau de l'Assemblée générale, afin de lui permettre de suivre correctement la mise en oeuvre des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le processus de réforme au sein du système des Nations Unies et de ses institutions et organes ne peut aboutir que si d'autres réformes sont prises simultanément pour améliorer la qualité de la gestion de l'ensemble de l'Organisation. Malgré les efforts louables du Secrétaire général à cet égard, nous ne constatons aucun changement sensible dans la situation, et notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et de la politique de recrutement. Très peu a été fait pour tirer parti des compétences disponibles dans les pays en développement pour le travail du Secrétariat et de ses institutions. Il semblerait que les principes de transparence, de répartition géographique équilibrée et d'universalité restent étrangers aux responsables de la gestion des organes en question.

**Mme Bethel** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit particulièrement de prendre part à cette importante discussion, qui est fondamentale pour notre travail ici à l'ONU. À cet égard, elle se félicite des efforts en cours en vue de revitaliser l'Organisation et ses institutions spécialisées et elle convient avec le Secrétaire général qu'il est urgent de définir au sein de l'Organisation la direction dans laquelle elle souhaite aller pour optimiser son impact sur les peuples du monde.

Ma délégation souhaite remercier le Président de l'Assemblée générale des propositions dont nous sommes saisis en vue du renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale et de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. La délégation des Bahamas convient qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité de l'Assemblée générale de jouer le rôle que lui confie la Charte des Nations Unies et de renforcer la coopération et l'efficacité de la coordination entre l'Assemblée générale et les organes principaux de cette Organisation. Cela est d'une importance critique pour l'harmonisation et la cohérence globales de la mise en oeuvre des décisions prises par l'Assemblée générale.

Même si nous convenons que le débat général est une occasion pour les États Membres d'épouser les positions de leur pays sur les questions d'intérêt commun discutées à l'Assemblée générale, la proposition visant à envoyer au débat général annuel et lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des représentants politiques au plus haut niveau peut poser un problème à de nombreux pays en développement qui ont déjà du mal à être suffisamment

représentés pour couvrir les travaux courants des grandes commissions. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ne suivent désormais que les questions qui revêtent la plus grande importance pour eux, puisqu'il leur est quasiment impossible de se faire représenter dans toutes les grandes commissions sur chacun des points de l'ordre du jour pléthorique de l'Assemblée générale.

Pour remédier à cette situation, il serait peut-être nécessaire d'accroître le temps alloué aux travaux de l'Assemblée générale et d'étaler le travail des grandes commissions sur une plus longue période plutôt que sur les 3 mois de septembre à décembre actuels, comme il a déjà été proposé par un certain nombre de délégations. La délégation des Bahamas serait également favorable à de nouveaux regroupements des questions connexes afin de réduire le temps alloué aux différents points en plénière et dans les grandes commissions. Il convient toutefois de préciser que ces regroupements ne doivent en aucun cas avoir pour effet de diminuer ou de remettre en cause l'importance des questions de développement, qui touchent au bien-être économique et social des pays en développement.

Ma délégation propose de renforcer le rôle du Département de l'information afin de contribuer à la promotion de l'action de l'ONU, non seulement au sein de l'Organisation mais surtout auprès des populations du monde entier, auxquels on doit être sûr que le message des Nations Unies parvient efficacement.

À l'ère des technologies de l'information, il convient de déployer tous les efforts possibles pour aider les pays en développement à accéder aux technologies de l'information et de la communication pour qu'ils puissent participer activement aux débats qui les intéressent maintenant, et non plus tard, lorsque les résultats en sont déjà écrits. Cela permettrait d'accroître nos efforts pour que les décisions soient prises rapidement et de renforcer peut-être encore l'efficacité de l'Organisation.

Le moment est venu d'examiner toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour en déterminer la pertinence dans le contexte de l'économie géopolitique mondiale actuelle. Le résultat pourrait en être un examen seulement biennal de certains points et la suppression pure et simple d'autres points sous leur forme actuelle. Cette

démarche pragmatique exige une évaluation scrupuleuse et exhaustive de la situation actuelle de l'ordre du jour, qui devrait, à son tour, permettre à l'Organisation d'être plus efficace, grâce à des objectifs clairs permettant de réaliser les promesses et les idéaux consacrés dans la Charte et dans les déclarations subséquentes, telles que la Déclaration du Millénaire. Ma délégation reconnaît qu'il s'agit là d'un processus difficile. Toutefois, avec la volonté politique voulue, c'est un processus qui peut permettre d'atteindre l'objectif souhaité.

Les Bahamas sont déterminés à ce que l'intégrité de cette Organisation soit préservée et respectée. Nous sommes attachés aux buts et aux principes de cette Organisation. Nous souhaitons, par conséquent, que les Nations Unies continuent d'oeuvrer à ce que cette Organisation reste le lieu où, jour après jour, on s'efforce d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen du monde.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous considérons la réforme du système des Nations Unies, en général, et la revitalisation de l'Assemblée générale, en particulier, comme une priorité absolue, et même une nécessité, si l'on veut donner à cette Organisation la place et la fonction qui lui reviennent de plein droit. Il a été dit à maintes reprises – et nul ne l'a fait mieux que le Secrétaire général, qui avait reconnu la nécessité d'une réforme il y a longtemps – que : nous étions arrivés à la croisée des chemins et qu'une réforme radicale s'imposait.

Le Secrétariat dépend de notre appui continu, mais, ce qui est plus important encore, c'est qu'en tant qu'États Membres, nous devons revendiquer le contrôle de cette organisation, non seulement en insistant sur les droits que la Charte nous garantit, mais en assumant la responsabilité de son avenir et en étant prêts à faire des compromis sur nos intérêts nationaux. De plus en plus de gens se tournent vers l'ONU dont ils espèrent et attendent beaucoup, mais trop souvent, frustrés et désorientés, ils finissent par s'en détourner.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la tenue de ce débat et nous savons tout particulièrement gré au Président d'avoir présenté un non-document qui a été fort bien reçu lors des réunions officielles tenues le 17 octobre. Effectivement, le temps presse, et la convocation rapide de réunions officielles sur cette question a suscité une dynamique extrêmement positive qui, nous l'espérons, aboutira bientôt à des

résultats concrets. Je tiens à assurer le Président que ma délégation appuiera pleinement ses efforts, et pour donner suite au souhait qu'il a exprimé à la fin de ces réunions officielles, je vais faire quelques observations concrètes sur les questions dont nous sommes saisis.

Nous sommes heureux de constater que la proposition visant à renforcer le Bureau du Président bénéficie d'un soutien important. Une mesure concrète consisterait à détacher du personnel compétent du Secrétariat auprès du Bureau du Président, ce qui enrichirait le Bureau d'une mémoire institutionnelle et accroîtrait également les chances de réélection du Président. La réforme est un très long processus, et il semblerait que deux années soient encore bien courtes pour faire une différence tangible.

Accroître le rôle du Bureau est en fait très étroitement lié au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, et nous estimons que c'est uniquement au Président qu'il appartient de donner au Bureau un rôle significatif. C'est donc avec plaisir que nous constatons que vous avez déjà pris des mesures pratiques à cet égard. Le Bureau devrait assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, non seulement pour y inclure de nouveaux points, mais aussi pour traiter de l'ensemble de l'ordre du jour.

Pour ce qui est de l'ordre du jour lui-même, l'objectif principal doit être de le rendre plus pertinent et plus accessible et de faire en sorte qu'il reflète mieux les défis auxquels l'ONU fait face aujourd'hui, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme nous le savons tous, un assez grand nombre de points de l'ordre du jour pourrait être supprimé. La volonté politique des États Membres y suffirait. Prenons par exemple le débat d'aujourd'hui : avons-nous vraiment besoin d'examiner quatre points de l'ordre du jour pour un seul débat sur la réforme?

Mais ce qui est plus important encore que la longueur de l'ordre du jour, c'est le nombre de fois que nous examinons les points qui y sont inscrits. En fait, rares sont les points qui méritent d'être passés en revue chaque année. Beaucoup d'entre eux ne devraient être examinés qu'une fois tous les deux ans, voire parfois tous les trois ou cinq ans. Non seulement la charge de travail qui pèse actuellement sur nous tous s'en trouverait allégée, mais nous aurions ainsi plus de temps et une plus grande marge de manoeuvre pour la

mise en oeuvre de ces points, ce qui en rendrait l'examen plus utile. Cela aurait bien sûr un effet immédiat sur la question de la documentation qui est actuellement l'un des plus gros problèmes pratiques que nous connaissions. Encore une fois, le Bureau devrait assumer à cet égard de véritables fonctions et appuyer le Président.

La question des grandes commissions est particulièrement vaste, et nous espérons qu'elle fera l'objet de discussions détaillées. Nous souhaiterions donc simplement signaler les principaux domaines qui, à notre avis, doivent être examinés et dans lesquels il faut prendre des mesures. Par le passé, l'Assemblée générale avait réduit avec succès le nombre des grandes commissions de sept à six. Elle voudrait peut-être voir si ces commissions sont toutes nécessaires ou si les programmes de certaines d'entre elles ne pourraient pas être incorporés à ceux d'autres organes, y compris, bien entendu, la plénière.

Plutôt que de réduire le nombre des grandes commissions, ou en parallèle avec cette réduction, l'Assemblée générale pourrait décider que ces commissions devraient se réunir tout au long de l'année et consécutivement. La pratique actuelle semble être l'héritage d'un passé révolu, lorsque l'Assemblée générale pouvait mener à bien tous ses travaux de septembre à décembre. Cette pratique est donc obsolète.

La réforme et le suivi de son succès ne seront possibles que s'il y a une véritable interaction entre le Bureau du Président et les Présidents des grandes commissions. Je suis heureux d'apprendre que le Président a modifié le format des séances ordinaires du Président du Bureau avec les Présidents des grandes commissions, ce que j'avais proposé à votre prédécesseur lorsque je présidais la Troisième Commission l'année dernière.

La mesure qui serait la plus à même de réduire le nombre de résolutions est la biennialisation ou la triennialisation d'une question particulière. Mais même si une question doit être examinée, il ne faut pas en déduire automatiquement qu'une résolution doit en être le résultat nécessaire. En particulier, lorsque le texte de la résolution est en grande partie identique à celui des années précédentes, une décision réaffirmant la résolution précédente aurait en fait le même effet et les négociations pourraient alors chercher à déterminer la

nécessité d'un rapport et la date d'un nouvel examen de la question.

Toutes ces observations ont trait aux méthodes de travail de l'Assemblée générale. Les mesures prises dans ce domaine doivent avoir, à notre avis, un objectif clair : renforcer le rôle de l'Assemblée, comme l'indiquent clairement la Déclaration du Millénaire et votre non-document.

Nous croyons qu'il doit y avoir un vrai dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Cela suppose des changements dans les méthodes de travail de l'Assemblée générale en particulier, ainsi que la possibilité de se réunir de manière plus informelle. De plus, il n'y a pas de raison, à notre avis, que le Conseil de sécurité ne présente qu'un seul rapport annuel à l'Assemblée générale; il pourrait être très utile d'avoir plusieurs rapports du Conseil de sécurité chaque fois qu'une situation particulière le justifie.

Nous aimerions remercier la Vice-Secrétaire générale pour la présentation de ce rapport. Nous nous félicitons du processus de réforme en cours et souhaiterions, à ce stade, souligner deux points.

Tout d'abord, nous nous félicitons des recommandations tendant à rationaliser le processus de planification et de budgétisation de façon à ce que cela prenne moins de temps. Nous espérons que l'Organisation sera en mesure d'établir des liens plus étroits entre les priorités politiques et la planification budgétaire. Nous nous félicitons de la présentation que le Secrétaire général a faite ce matin à cet égard. Nous nous félicitons également de l'accent mis dans le rapport sur la question des droits de l'homme, domaine prioritaire de l'activité de l'ONU qui souffre d'un financement très insuffisant. Nous continuerons d'accorder une importance particulière à la question de la réforme des organes créés en vertu d'instruments internationaux, pour laquelle nous avons organisé, de concert avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, une réunion d'experts au début de cette année.

**M. van den Berg** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le message de nos dirigeants politiques à l'occasion du débat général était très clair : il existe une volonté politique de réformer et de renforcer l'ONU. Aujourd'hui s'offre plus que jamais la possibilité d'instaurer des changements très nécessaires, et il nous appartient, en tant que représentant de nos dirigeants politiques, d'agir.

Je ferai porter mes brèves remarques sur l'Assemblée générale, tout d'abord, parce que la Mission des Pays-Bas a participé très activement à ce que l'on a appelé la retraite de Greentree au début de cette année, et deuxièmement, car je crois que des mesures décisives visant à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale ont de bonnes chances de voir le jour au cours de la présente session.

Bref, nous avons un besoin très grand de propositions concrètes pour que l'Assemblée générale fonctionne mieux et de manière plus pertinente. Dans une large mesure, cela se résume à la nécessité de repenser à la façon dont nous gérons nos travaux à New York. Le groupe de haut niveau examinera cette question mais ne nous fournira probablement pas de solutions toutes faites pour les délibérations de l'Assemblée générale. C'est à nous, les gardiens de l'Assemblée générale, qu'il incombe de revitaliser cet organe.

L'Italie, au nom de l'Union européenne, a déjà présenté certaines idées auxquelles les Pays-Bas souscrivent entièrement. Je voudrais ajouter quelques réflexions, premièrement sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et ensuite sur le rôle et les incidences des résolutions.

Nous proposons que l'ordre du jour de l'Assemblée soit réorganisé autour des grandes questions d'importance mondiale. Nous pensons que cela rendrait l'ordre du jour plus cohérent, plus accessible et de gestion plus facile pour les États Membres. Cela aiderait énormément toutes les délégations, petites ou grandes, à mieux dominer les travaux de l'Assemblée générale et le public à mieux comprendre ce qui se passe à l'Assemblée.

Nous estimons que les huit sections de la Déclaration du Millénaire sont à même de fournir un cadre idéal pour cette entreprise. Ces sections reflètent dans l'ensemble les grandes préoccupations du monde d'aujourd'hui, telles qu'elles ont été définies par nos chefs d'État il y a tout juste trois ans. Nous partagerons avec toutes les Missions une note officielle et indicative – un document officiel, qui alimentera la réflexion sur les résultats que cette entreprise est susceptible de produire. Nous aimerions dans ce cadre faire un certain nombre d'observations.

L'actuel ordre du jour de l'Assemblée générale ne couvre pas complètement la Déclaration du Millénaire et ses objectifs. En voici un exemple éloquent : il n'y a

pas de point inscrit à l'ordre du jour couvrant la première section de la Déclaration du Millénaire qui s'intitule « Valeurs et principes », bien que cette section aborde des questions fondamentales.

La répartition des points de l'ordre du jour entre les séances plénières et les grandes commissions semble se faire au détriment du débat sur des questions extrêmement pertinentes en séance plénière. Nous estimons par exemple que des questions comme la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive, le maintien de la paix ou l'application des résultats des grandes conférences sont des questions qui, à notre sens, devraient être traitées au niveau de la plénière. Cela donnerait d'emblée aux séances plénières un rôle et un profil plus prééminents.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont très souvent une « micro-orientation » sur un sujet ou un pays précis. Cela est particulier vrai des séances plénières. Nous pourrions envisager de nous pencher sur les questions plus vastes qu'elles abordent en organisant notre débat autour de thèmes d'intérêt plus large, plutôt qu'autour de points précis de l'ordre du jour. Ce faisant, nous devrions bien entendu ne pas perdre de vue des questions précises qui préoccupent certains États Membres.

La répartition du travail entre les grandes commissions fait apparaître qu'il existe encore dans certains cas trop de chevauchements et une absence de clarté dans le partage des responsabilités.

Mon deuxième ensemble de remarques concerne les résolutions. L'Assemblée produit 300 résolutions par an. En réalité, très peu nombreuses sont celles qui sont lues par nos maîtres dans nos capitales, encore moins par le grand public. Nous avons tendance nous-mêmes à les oublier dès qu'elles ont été adoptées. Leur nombre même limite leur pertinence en tant qu'expression de la volonté de la communauté internationale. Les Pays-Bas seront heureux de partager avec les États Membres un autre document officiel sur cette question, qui donne matière à réflexion. Il se concentre sur la façon de mieux contrôler le nombre de résolutions et d'orienter davantage le débat sur leur suivi et leur application. Je mettrai en lumière deux suggestions tant soit peu ambitieuses inscrites dans ce document.

Puisqu'il existe une corrélation claire entre le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et celui de résolutions, il faudrait, comme cela est suggéré dans le

rapport Greentree, envisager d'examiner l'ordre du jour à plus long terme de l'Assemblée générale comme une liste globale des points de l'ordre du jour. Chaque session de l'Assemblée pourrait alors puiser dans cette liste pour compiler son programme de travail annuel. Le Bureau pourrait contribuer à préparer la décision de l'Assemblée sur son programme de travail.

Une autre approche nouvelle pourrait consister à convenir d'un cycle d'examen qui ferait partie de l'adoption d'une résolution. Cela permettrait d'éviter que les résolutions ne soient soumises aux voix une nouvelle fois l'année suivante puisque l'année suivante serait celle de l'examen du suivi de la résolution. Ce n'est que si des faits ou des aperçus nouveaux justifiaient des modifications importantes dans la résolution que l'examen aboutirait à l'adoption d'une résolution profondément remaniée ou à une nouvelle résolution sur le point à l'étude. L'examen pourrait également permettre de décider d'éliminer un point de l'ordre du jour.

Sur la question des résolutions, je voudrais faire une dernière remarque concernant le consensus. On peut en faire un usage abusif ou à mauvais escient, qui devient une espèce de droit de veto entre les mains de quelques-uns. Le rapport Greentree indique que le consensus ne suppose pas l'unanimité absolue et que les États Membres ne devraient pas être trop réticents à exprimer leur désaccord de temps en temps. Les éléments du débat sur ce sujet pourraient être les suivants : le consensus doit au moins requérir l'unanimité entre les majorités au sein des groupes régionaux, ou bien que les quelques États Membres qui ne sont pas d'accord aient l'obligation de motiver leurs positions et de faire la lumière sur les intérêts nationaux qui seraient apparemment en jeu.

Je voudrais terminer en relevant un défi qui m'a été lancé par quelques collègues. J'ai terminé mon intervention sur le rapport du Secrétaire général concernant l'application de la Déclaration du Millénaire en évoquant le poids total – 3 000 kg – des cerveaux disponibles ici à New York. Certains de mes collègues se sont demandé si je pouvais aussi donner un chiffre quant à la qualité de ces matières grises. Je ne m'aventurerai pas dans une entreprise aussi hasardeuse. Mais pour stimuler cette matière grise, nous avons besoin d'une volonté politique et d'une expérience dans le système des Nations Unies. Pour cette dernière variable, un simple calcul fait apparaître que nous avons accumulé dans nos Missions, ici à New

York, plus de 6 000 années d'expérience onusienne. Il n'y a aucun autre endroit au monde qui offre à un tel degré la possibilité de produire des idées pratiques et novatrices pour revitaliser l'Assemblée générale. Soyons à la hauteur de cette possibilité.

**Mme Ferrari** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit aux déclarations qui ont été faites par l'Ambassadeur Bennouna au nom du Groupe des 77 et la Chine et par l'Ambassadeur Limon au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous pensons qu'il est opportun de faire quelques brèves remarques sur les préoccupations particulières des États Membres les plus petits de l'ONU. Je parle des missions dont le personnel se compte sur les doigts d'une main.

Mon gouvernement est persuadé qu'il est vital pour nos intérêts nationaux d'avoir une présence à cette tribune, même si le coût de créer et de maintenir une Mission à New York obère notre économie déjà surchargée. Pour cette raison, il est capital que les représentants, ici à New York, servent bien leur pays. Je voudrais cependant tenter de cerner une ou deux raisons pour lesquelles il est très difficile pour les mini-États de jouer le rôle auquel ils aspirent.

*Le Président assume la présidence.*

Je voudrais commencer par attirer l'attention des membres sur le Journal des Nations Unies du lundi 27 octobre 2003, une journée typique pour l'ONU en cette époque de l'année. Outre la séance plénière de l'Assemblée générale, nous avons les réunions des grandes commissions, à l'exception de la cinquième. Toutes ces commissions débattaient de questions fondamentales pour les petits États Membres. La Première Commission a voté. Ce qui était particulièrement important pour ma Mission, c'étaient également les trois réunions du Groupe des 77, une réunion du groupe des pays du CARICOM, des consultations officieuses sur tout un éventail de sujets, une réunion des conseillers juridiques et une multitude d'autres activités auxquelles nous aurions souhaité participer. À ce scénario cauchemardesque vient s'ajouter toute la série de documents officiels et officieux, qui doit être lue jour après jour. On peut ainsi voir facilement que pour qu'une délégation soit en mesure de fonctionner, même modestement, il faudrait qu'elle se compose d'une douzaine de personnes, voire plus. C'est une chose pour les États Membres dont les listes du personnel couvrent

plusieurs pages du Livre bleu; c'est un autre problème pour les États les plus petits d'entre les plus petits.

Je dis cela pour confirmer ce qui a été dit par ma délégation l'année dernière lorsque nous avons examiné ce point de l'ordre du jour en plénière. La partie de loin la plus importante du travail de l'ONU est bloquée sur trois mois, de septembre à décembre. Pour le reste de l'année, nous sommes actifs, mais le programme n'est pas aussi chargé. Par conséquent, nous posons encore une fois la question : Ne serait-il pas possible de revoir le calendrier afin que le travail soit mieux échelonné tout au long de l'année? Cela ne nous semble pas être une suggestion si révolutionnaire, mais chaque fois que nous avançons cette suggestion, certains lèvent les yeux avec un froncement de sourcils désapprouvé. Nous nous sommes imposé cet ordre du jour et nous devrions à présent marquer une pause et réfléchir à la façon dont nous pourrions mieux travailler.

Ma délégation estime également que nous pouvons et que nous devrions nous imposer une autodiscipline lorsque nous nous adressons à l'Assemblée générale. Nous croyons fermement que des temps de parole plus rigoureux pour les délégations devraient être convenus et respectés et nous suggérons une limite de cinq minutes. Bien sûr, nous excluons de cette proposition le débat général et les autres réunions de haut niveau ou les réunions ministérielles. Nous ne voyons pas pourquoi les délégations ne peuvent pas en cinq minutes énoncer leurs arguments sur des points habituels de l'ordre du jour qui sont discutés chaque année. Est-ce qu'il est vraiment nécessaire de citer tous les documents de l'ONU sur toutes les questions?

Nous estimons que la revitalisation de l'Assemblée générale est indispensable si l'Organisation doit continuer de jouer son rôle de chef de file en servant les peuples du monde. À l'heure actuelle, comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité prend les décisions qui sont contraignantes pour les États Membres au regard du droit international. Cela est conforme à la Charte. Toutefois, les États non-membres du Conseil n'ont pratiquement rien à dire en ce qui concerne ces décisions qui ne sont pas seulement contraignantes, mais qui nous imposent très souvent des obligations financières. Tout simplement, nous ne sommes que très rarement consultés. On nous met devant un fait accompli et nous devons l'accepter, que cela nous plaise ou non.

Contrairement à ce qui se passe dans cette Assemblée, notre voix ne compte pas du tout.

Ces suggestions sont faites du point de vue d'une toute petite mission et ont pour objectif de stimuler le débat sur des moyens petits mais significatifs qui selon nous permettraient de rationaliser le travail de l'Organisation, pour le bénéfice de tous.

**M. Leslie (Belize) (*parle en anglais*) :** Monsieur le Président, le Belize se félicite de votre approche dynamique et de votre intérêt pour la réforme et la revitalisation de l'ONU. Une telle direction est tout à fait exemplaire et, par certains côtés, fondamentale si nous souhaitons faire plus que des progrès graduels dans le processus dont nous nous occupons. Ce serait une négligence de ma part que de ne pas reconnaître les efforts accomplis et les succès remportés par les précédents Présidents de l'Assemblée générale, y compris le Ministre des affaires étrangères en fonction et ex-Ambassadeur du Guyana, M. Insanally, concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, le Belize s'aligne sur la déclaration qui a été faite hier par le Représentant permanent du Suriname au nom des États Membres de la Communauté des Caraïbes à l'ONU et le Belize souligne, comme il l'a fait, notre détermination sans équivoque d'oeuvrer pour un progrès réel dans ce processus, qui dure depuis une décennie.

Pour des petits pays en développement comme le mien, l'Assemblée générale représente un champ aplani où chaque État Membre peut participer sur un pied d'égalité au processus de prise de décisions au sein de l'organe chargé de définir les politiques le plus universel qui soit dans l'arène internationale. Chaque État dispose d'un vote – c'est l'exemple même de la démocratie représentative, l'essence de l'Assemblée générale et l'image de marque du multilatéralisme à l'ONU. À cet égard, les peuples du monde ont confié à l'Organisation des Nations Unies et, de façon plus spécifique, à l'Assemblée générale leurs aspirations à la justice et à la paix universelles, ainsi qu'au droit de construire un meilleur avenir pour leurs enfants. Sans équivoque aucune, les peuples du monde nous ont donné un mandat. Il nous incombe de nous assurer que l'ONU dispose des mécanismes efficaces nécessaires pour répondre aux aspirations de nos peuples.

Ce débat conjoint couvre plusieurs points de l'ordre du jour, y compris celui de l'état d'avancement

des mesures décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du Système des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Nous sommes heureux d'être informés des progrès réalisés dans sa mise en oeuvre. Nous notons avec intérêt les conclusions de ce rapport, en particulier concernant les avantages à tirer de la convergence des initiatives du programme du Secrétaire général pour le changement et de celles de l'Assemblée générale pour la revitalisation.

Aux fins de l'intervention de ma délégation, j'aimerais formuler des observations sur trois questions concernant la revitalisation de l'Assemblée générale : le rôle de l'Assemblée générale; la direction, en particulier le rôle du Président; et l'intérêt médiatique.

S'agissant du rôle de l'Assemblée générale, dans vos observations à l'ouverture du débat général, Monsieur le Président, vous avez déclaré que :

« Supervisant le système des Nations Unies dans son ensemble, l'Assemblée générale est saisie d'un large éventail de questions d'envergure internationale. En tant que superviseur et organe de décision, elle est tenue d'indiquer la direction à suivre afin de garantir la cohésion du système et, partant, de permettre à l'Organisation de relever de façon intégrée les nombreux défis qui lui sont posés. » (A/58/PV.7, p. 1)

Ma délégation souscrit pleinement à cette déclaration. C'est la raison pour laquelle il est opportun, selon nous, que nous ravivions le rôle de l'Assemblée générale car il s'agit de l'organe politique suprême qui débat de questions internationales d'importance majeure. La question est : Comment pouvons-nous solliciter différentes réponses et comment cela est-il lié à d'autres questions, y compris l'ordre du jour? À titre de réponse préliminaire, ma délégation souhaiterait proposer que l'Assemblée générale revitalise son rôle en ayant des délibérations et des débats plus substantiels, de préférence à l'approche préparée et non interactive, et qu'elle se concentre sur la mise en oeuvre de ses résolutions et de ses décisions sans compromettre ou marginaliser les questions inscrites à l'ordre du jour.

S'agissant de la question de la direction et du bureau du Président, nous avançons l'idée que la revitalisation de l'Assemblée générale, en particulier son rôle central, est étroitement liée au rôle du Président. Dès sa résolution 46/77 du 12 décembre

1991, l'Assemblée générale avait reconnu qu'elle était capable de s'acquitter de son rôle tel que le lui prescrivait la Charte des Nations Unies et que ce rôle était lié aux rôles du Président de l'Assemblée générale et du Secrétariat dans le traitement des affaires de l'Assemblée générale. Cette résolution reconnaissait en outre la nécessité d'assurer un personnel adéquat et de fournir des moyens adéquats pour permettre au Président de l'Assemblée de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Ma délégation estime qu'il est opportun de voir à nouveau comment le rôle du Président peut être élargi à travers le renforcement de ce bureau.

Pour ce qui est de l'intérêt médiatique, ma délégation souhaiterait souligner l'importance de la presse dans la revitalisation de l'Assemblée générale. Cet intérêt est la suite logique des efforts que nous avons déployés pour raviver l'Assemblée générale mais, cet intérêt, nous devons néanmoins le rechercher et le susciter. Ma délégation souhaiterait affirmer sa volonté de travailler avec les autres délégations dans les efforts visant à revitaliser et à réformer l'Assemblée générale et l'ONU, avec pour objectif d'atteindre des résultats concrets. Nous nous accordons pleinement avec l'opinion générale que le temps est venu pour nous de changer.

**M. Niang (Sénégal)** : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer tous mes compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour les excellents rapports soumis aujourd'hui à notre Assemblée et qui témoignent de son fervent engagement à oeuvrer en faveur d'une organisation toujours plus crédible et efficace parce que se voulant plus apte à relever les défis complexes si cruciaux de notre temps.

Il est tout aussi heureux que, dans le sillage de vos illustres prédécesseurs et dès les premiers jours de votre magistère, vous ayez, Monsieur le Président, avec foi et détermination, adhéré à ce pari extraordinaire et salutaire : celui de donner à notre Organisation, une nouvelle cure de jouvence, par la quête d'une démarche rationalisée dans ses interventions pour la réalisation des aspirations de notre village dit planétaire.

À l'évidence, les chantiers qui nous attendent sont importants, vastes et multiformes. Ils concernent des pratiques éprouvées et des moeurs ancrées, notamment liées à la composition et au fonctionnement

d'organes, au contrôle de leurs activités et de leurs procédures de travail.

Il n'empêche que la revitalisation de notre joyau est de l'ordre du possible, comme l'attestent les propositions pertinentes contenues dans les rapports du Secrétaire général, objet du présent débat. Compte tenu des contraintes de temps, je me bornerai à évoquer brièvement trois points : premièrement, la revitalisation de l'Assemblée générale; deuxièmement, l'amélioration des méthodes de travail au sein de l'Assemblée générale et troisièmement, le contrôle des activités des Nations Unies.

Ce disant, le Sénégal fait intégralement siennes les judicieuses observations et propositions formulées par l'Ambassadeur d'Algérie, coordonnateur du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés, et l'Ambassadeur du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, qu'il s'agisse de l'évaluation des progrès réalisés depuis 1997 dans la rationalisation de l'ordre du jour et des méthodes de travail, comme dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions adoptées; de la nécessité de lancer des mesures additionnelles visant à freiner et inverser la relative marginalisation de l'Assemblée générale; de l'opportunité urgente d'asseoir, sous l'éclairage de la résolution 57/270 B, le suivi intégré de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, avec pour ligne de mire, la concrétisation progressive des objectifs du Millénaire.

Aux yeux de ma délégation, la revitalisation de l'Assemblée générale, comme forum privilégié de délibération sur les questions préoccupant la communauté internationale, devrait permettre à cette instance de se réapproprier cette vocation fondamentale, qui est de tirer parti des vertus du multilatéralisme, en adoptant – pour reprendre la belle formule du Président – des choix stratégiques pour des réalisations positives.

Plus que jamais, notre Organisation devra s'évertuer à agir – plutôt qu'à réagir – avec diligence et pragmatisme, réalisme et efficacité, face aux maux, enjeux et défis qui, de toute part, fument sur l'humanité et nous assaillent inexorablement. Dans cette optique, l'Assemblée générale devra tout naturellement constituer le réceptacle des initiatives de la communauté internationale, dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie,

compte tenu des ravages de la pauvreté, de l'analphabétisme et des maladies endémiques.

Dans cette veine, il me plaît, à nouveau, de saluer le démarrage effectif du Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, dirigé par l'Ambassadeur Gambari, Bureau dont l'une des tâches prioritaires est de coordonner, si opportunément, la promotion du précieux appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À l'avenant, ne sont pas moins significatifs les activités et projets du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, l'Ambassadeur Chowdhury, qui mérite tout notre soutien dans la mise en oeuvre résolue du Programme d'action de Bruxelles et de l'Accord de Cotonou.

Le temps du concret étant donc arrivé, je voudrais, par ailleurs, me réjouir ici de la décision du Secrétaire général de mettre en place, dans le cadre du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, un groupe de haut niveau chargé de superviser le financement du développement, conformément aux objectifs du Millénaire.

Pour être efficaces, l'Organisation des Nations Unies doit se garder des dérives inhérentes à la bureaucratie. Celle-ci, la bureaucratie, a toujours tendance à enfler et à se transformer graduellement en une force d'inertie, bloquant le travail de l'organisation qu'elle est censée servir. Pour s'en convaincre, il n'est que de s'interroger sur les résultats tangibles et le coût exorbitant d'une noria de conférences internationales – quelque 15 500 au cours du dernier exercice biennal – dont la tenue et les insuccès érodent la valeur, la pertinence et l'autorité des sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social.

Au sujet des innombrables rapports que peu de délégations ont le loisir de lire ou même de parcourir, la délégation sénégalaise voudrait soulever ici le problème chronique de la qualité, du volume et des délais de publication de la documentation fournie, en déplorant que, de ce point de vue, les États Membres, singulièrement les délégations ayant en partage le français, ne soient pas toujours logés à la même enseigne, nonobstant le principe sacro-saint du multilinguisme. D'où la double nécessité de réduire sensiblement le nombre des réunions officielles et le volume effarant de la documentation, tout en renforçant le Département de l'information en

ressources nécessaires, notamment pour l'enrichissement quotidien du site Web de l'ONU dans toutes les langues de travail.

Il reste que ma délégation salue la décision du Secrétaire général de supprimer 192 rapports et publications dans le budget 2004-2005. Le Sénégal estime qu'en appui à cette mesure, il serait utile d'envisager la fusion des rapports à intérêts convergents, d'en limiter le nombre et de fixer des normes strictes sur la longueur de ces documents. À propos des projets de résolution et de décision, l'on serait d'avis qu'une échelle de priorités pourrait être adoptée dans le sens de la biennalisation ou de la triennalisation de ces textes, tout en veillant, ainsi que le rappelle nos amis de la Communauté économique des Caraïbes, à ce qu'un tel exercice ne conduise à reléguer ou occulter des questions primordiales pour tel groupe d'États, mais décrétées de moindre importance par tel autre groupe plutôt influent.

Je ne saurais passer sous silence le rôle crucial du contrôle, au double plan budgétaire et administratif, dans le fonctionnement performant de notre Organisation. À ce propos, le Corps commun d'inspection (CCI), qui représente le seul organe de contrôle extérieur indépendant chargé d'évaluer l'efficacité des Nations Unies, devrait être doté de moyens à la hauteur des objectifs poursuivis, autour du renforcement de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier du système des Nations Unies.

Aussi, les ressources humaines du CCI doivent-elles être consolidées par le maintien, sinon l'accroissement du nombre d'inspecteurs – 11 actuellement, à raison de trois pour l'Europe occidentale et autres États, et deux pour chacune des autres régions – et par l'augmentation par ailleurs du nombre des attachés de recherche au nombre de sept qui assistent les inspecteurs dans leurs missions. Ces missions devraient, au-delà des enquêtes, évaluations et propositions de réformes, embrasser aussi le suivi de l'application des recommandations entérinées ainsi que la satisfaction des demandes d'inspection émanant des chefs de secrétariat des 12 organisations du système des Nations Unies ayant accepté le statut du CCI.

Abordant le statut des inspecteurs, il nous paraît impératif de réclamer le maintien de règles et procédures éprouvées de choix et de nomination, sans qu'il soit besoin de chercher, ici comme ailleurs, à

réinventer la roue, encore moins à transformer les inspecteurs en comptables ou auditeurs-vérificateurs, concurremment avec l'actuel Comité des commissaires aux comptes. Les inspecteurs devant jouir d'un « background » administratif et financier avéré, la composition du CCI ne saurait donc reposer sur l'unique critère financier et budgétaire. Tout aussi capitales sont la référence administrative et managériale ainsi que l'expérience diplomatique et internationale, ancrée sur une connaissance vécue du système des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande, pour sa part, de s'en tenir aux dispositions pertinentes du statut du Corps commun d'inspection.

Tout autre changement de méthode ne garantirait en rien un renforcement du fonctionnement de la structure, et pourrait même déboucher sur des effets pervers. Corrélativement, l'équilibre géographique actuel dans la composition du CCI paraît acceptable, encore que la représentation de l'Afrique avec deux sièges eût pu manifestement être améliorée. C'est dire que le lancement éventuel de tout processus de réformes au niveau du CCI devrait être fondé sur une approche méthodique, transparente et consensuelle, à l'abri et à l'opposé de toute précipitation ou modification intempestive, doublement préjudiciable au fonctionnement de cette structure et à la bonne marche de l'Organisation.

Pour clore mon propos, je voudrais à nouveau rendre un vibrant hommage au Secrétaire général Kofi Annan, de même qu'à la Vice-Secrétaire générale Louise Frechette pour la qualité de leurs rapports et la pertinence de leurs propositions, y compris la création d'un groupe d'éminentes personnalités sur la réforme des organes de l'ONU. À la lumière de ce qui précède, le Sénégal nourrit l'espoir que, bientôt, une aube nouvelle se lèvera sur l'ONU, devenue par la synergie de nos efforts et la fécondité de nos réflexions partagées, proactive et résolument au service de l'humanité.

**M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Les changements exigés par les peuples des pays Membres de l'Organisation mondiale sont directement liés à la capacité de relever les défis et de répondre aux besoins de la communauté internationale à l'heure actuelle.

Ma délégation voudrait rappeler dans cette enceinte qu'il existe des mandats découlant aussi bien des récents sommets du Mouvement des pays non alignés que du Groupe de Rio pour procéder au renforcement du système multilatéral et à la réforme de l'ONU. Je ne peux manquer de rappeler la déclaration pertinente du Secrétaire général selon laquelle il convient de réformer l'architecture internationale toute entière. À notre sens, il est indispensable de déployer tous les efforts possibles pour faire avancer le processus de réforme du système multilatéral.

Les pays Membres de l'ONU doivent faire en sorte que l'Organisation soit plus démocratique, plus utile et plus efficace, comme le demandent les peuples. Il y a quelques jours, j'ai déclaré dans cette même salle que si nous ne modifions pas la structure multilatérale de l'ONU et de ses institutions spécialisées pour répondre aux besoins de nos peuples, nous condamnerons à l'échec le plus grand effort de concertation dans l'histoire de l'humanité.

La réforme ou le changement ne peut se faire partiellement, mais doit viser un objectif entier dans lequel les parties constitutives permettent d'assurer le renforcement de l'ONU et du système multilatéral. Une composante importante de ce processus est de convaincre les représentants permanents de l'importance de la question et de conjuguer leurs efforts pour procéder avec diligence à la réforme tant espérée.

Nos pays sont plongés dans un monde interdépendant et étroitement lié qui requiert nécessairement une communauté internationale transparente et démocratique, réceptive aux besoins de chacun et disposée à résoudre intégralement les problèmes communs. En cette période de notre histoire, personne ne saurait vivre en autarcie. Je crois qu'il est nécessaire d'analyser la conjoncture actuelle pour s'engager sur des voies aux mandats et consensus existants dans lesquelles nous pouvons avancer rapidement sans qu'il soit nécessaire d'engager des négociations prolongées. J'invite tout le monde à s'employer de bonne foi à parvenir à un consensus sur la réforme. Je suis fermement convaincu qu'il faut unir les positions et les réalités pour que nous puissions nous accorder sur les changements auxquels nous aspirons tous.

J'ai assisté à presque tous les débats et consultations ayant trait à cette question. Tous, depuis

les chefs d'État et de gouvernement aux représentants permanents, ont exprimé leur appui. Nous ne devons pas rater cette occasion d'avancer, sous votre impulsion, Monsieur le Président, dans la défense des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes saisis de propositions diverses qui sont pleines de mérite et requièrent notre entière attention. Lançons le processus de changement auquel nous aspirons tous!

**M. Sharma** (Népal) (*parle en anglais*) : D'emblée, je vous rends hommage, Monsieur le Président, pour avoir pris, à bref délai, des initiatives sérieuses en faveur du programme de réforme de l'ONU. Ce débat n'aurait pas pu mieux tomber puisqu'il se déroule après que le Secrétaire général a proposé de constituer un groupe de personnalités éminentes pour revitaliser l'ONU. Vos efforts, Monsieur le Président, recueillent notre plein appui.

Je voudrais souscrire aux déclarations de l'Ambassadeur Baali de l'Algérie et de l'Ambassadeur Bennouna du Maroc, faites respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens également à enrichir de nos propres réflexions cette question extrêmement importante dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'ONU avance d'un pas hésitant, elle est fragile et lasse, et requiert une efficacité et une productivité accrues dans l'accomplissement de ses tâches. Les efforts passés pour la rajeunir ont été lents et se sont largement limités à un train de mesures mis en oeuvre au sein du Secrétariat. Les changements opérés au sein des organes intergouvernementaux ont été partiels et procéduraux. Des débats stériles autour d'une série de réformes de fond s'éternisent. Cette absence de progrès a incité les franges gauche et droite à remettre en question la raison d'être même de l'Organisation mondiale.

Nous ne devons pas permettre à ces détracteurs de détruire l'ONU. En vérité, il faut choisir entre le désespoir et la détermination. Nous pouvons lever les bras en signe de désespoir et nous ranger du côté de ceux qui souhaitent la faillite de l'ONU, convaincus que c'est irrémédiable, ou nous pouvons trouver la volonté nécessaire de prendre des mesures résolues pour renouveler et restructurer l'Organisation.

Apporter, en surface, des retouches procédurales insignifiantes n'est pas ce dont a besoin l'ONU à

l'heure actuelle. Il faut des initiatives audacieuses pour changer le cours des choses et transformer sans relâche l'ONU en une Organisation dotée de la vision, des moyens et des instruments nécessaires pour faire face aux enjeux naissants du nouveau monde.

Le Népal est déterminé à travailler avec les forces qui sont résolues à placer l'ONU au coeur du multilatéralisme et à injecter des doses puissantes de réformes pour revitaliser l'Organisation. Nous comprenons que des revers et des déceptions parsèment ce chemin, mais c'est la seule ligne de conduite réalisable et viable pour que l'ONU devienne à la fois dynamique, efficiente et efficace au service de l'humanité.

C'est un moment décisif pour l'ONU. Dès lors, les réformes doivent être audacieuses dans leur approche et novatrices dans leur contenu. Elles doivent être cohérentes et globales, mais aussi substantielles et réalisables. Des efforts timides dictés par la solution de facilité ne seront pas suffisants, et ce débat nous offre l'occasion de mettre au point ces réformes.

Nous avons entrepris des réformes procédurales, comme je l'ai indiqué. Par exemple, à l'Assemblée générale, la biennalisation et la triennalisation ainsi que le regroupement des points de l'ordre du jour, la réduction du temps imparti pour le débat général et l'élimination des services de conférences après l'heure de fermeture des bureaux nous ont inculqué une plus grande discipline et imprimé davantage de discipline à nos travaux. Des changements ont été apportés dans les méthodes de travail du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité.

Ces mesures sont certes utiles. Elles ont réduit les coûts et accru l'efficacité, mais elles sont regrettamment insuffisantes pour rendre l'ONU plus efficace du point de vue du rendement et des résultats. Au contraire, des faits récents ont gravement entamé la réputation et la légitimité de l'ONU. Nous devons remédier à cette situation.

En effet, il n'existe pas de panacée pour régler les problèmes et rehausser le prestige de l'ONU. Une série d'initiatives devront être lancées, et chaque organe devra adopter des mesures communes et spécifiques en vue de procéder à la réorganisation et à la revitalisation tant procédurale que structurelle.

J'ai regroupé les mesures essentielles à un renouveau de l'Assemblée générale sous le sigle

GAFREMA [CAMSSIB en anglais (Texte original)] : Groupement et intégration de points de l'ordre du jour; Adaptation de l'ordre du jour aux nouveaux besoins qui apparaissent; Fusion et réorganisation des commissions et sous-commissions; Renforcement de la fonction de Président de l'Assemblée générale; Échelonnement des travaux de l'Assemblée générale sur l'ensemble de la session; Mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale; Allocation des crédits budgétaires en fonction des priorités.

Il y a par exemple d'énormes possibilités de groupement et d'intégration de points de l'ordre du jour de pratiquement toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale. Au cours de la cinquante-septième session, la Cinquième Commission a montré l'exemple en regroupant plusieurs points de son ordre du jour. D'autres commissions peuvent elles aussi prendre des mesures semblables, avec des précautions pour garantir que ces changements ne nuisent pas à l'examen des questions particulièrement importantes.

Il est devenu impératif d'adapter l'ordre du jour à l'évolution des besoins. De nombreuses questions ont progressivement perdu de leur pertinence et de leur retentissement au fil des ans, tandis que d'autres questions ont acquis une nouvelle urgence avec d'autres dimensions et nuances. Certaines questions liées à la guerre froide sont désormais dépassées, tandis que le VIH/sida, le syndrome respiratoire aigu sévère et le développement durable sont devenus des priorités mondiales plus importantes.

L'idée de fusionner la Première Commission et la Quatrième Commission est intéressante. Elle se défend, car ces deux commissions ont des ordres du jour proches et des charges de travail modestes. Le Népal est prêt à envisager le projet de fusion pourvu que les responsabilités des deux commissions ne soient pas négligées à la suite de celle-ci.

Échelonner les travaux des commissions sur l'ensemble de l'année permettra d'atténuer la pression sur la session de l'automne. La Cinquième Commission reprend déjà deux fois sa session après l'achèvement de la session d'automne, en raison de sa lourde charge de travail. Les Deuxième et Troisième Commissions pourraient elles aussi se réunir plus d'une fois, en fonction des besoins. Ceci permettrait aux petites délégations de mieux suivre les travaux de l'Assemblée générale.

Le renforcement de la fonction de Président de l'Assemblée générale a été négligé jusqu'à présent. Nous devons renforcer cette fonction pour rendre sa structure plus visible, sa dimension plus respectable et son contenu plus substantiel. Le Président doit disposer des compétences et des ressources voulues pour remplir efficacement sa tâche, particulièrement dans le domaine du suivi des résolutions de l'Assemblée générale.

S'il y a un seul changement qui pourrait à lui seul assurer un véritable renouveau de l'Assemblée générale et lui permettre de retrouver sa primauté au sein du système des Nations Unies, ce serait d'assurer que ses résolutions sont mises en pratique. Il serait inconcevable d'appliquer la totalité des 300 résolutions, ou peu s'en faut, que l'Assemblée générale produit à la chaîne chaque année. Mais, pour commencer, l'Assemblée pourrait et devrait sélectionner cinq à 10 résolutions non sujettes à controverse et en assurer une application et un suivi stricts.

Un tel suivi inciterait les États Membres à faire preuve d'autodiscipline et les encouragerait à ne faire adopter que des résolutions qui ont une chance de faire l'objet d'un suivi. Seuls des résultats concrets des travaux de l'Assemblée générale susciteront une véritable adhésion des peuples du monde et de renforcer le plus représentatif des organes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Népal s'est félicité des réformes entreprises à la suite des recommandations du Secrétaire général de l'an dernier et s'est consacré avec enthousiasme à mettre en oeuvre beaucoup d'elles. En effet, nous soutenons les efforts visant à accorder le budget aux priorités de l'ONU. Nous soulignons aussi la nécessité d'établir un équilibre entre le contrôle législatif et la souplesse administrative, afin d'optimiser les résultats des activités de l'ONU.

Le Conseil économique et social appelle lui aussi des réformes audacieuses, pour en faire un organe plus pertinent et efficace. Une fois encore, un point clef est la mise en oeuvre de ses résolutions. Le Conseil économique et social doit convaincre les citoyens du monde entier que ses travaux peuvent avoir un véritable effet sur leurs vies. Pour cela, le Conseil doit travailler de plus près et de façon plus concrète avec ses partenaires chargés de la mise en oeuvre, pour que

ceux-ci acquièrent le sentiment d'exercer un contrôle et soient déterminés à appliquer les décisions du Conseil.

La coordination et la cohérence sont tout aussi importantes pour le Conseil économique et social, mais il ne s'est pas montré capable de coordonner son action avec celle de ses organes qui lui sont subordonnés. La manière dont il exerce ses fonctions de supervision laisse beaucoup à désirer. L'interaction annuelle avec ses commissions, fonds et programmes est pitoyablement insuffisante pour renforcer le partenariat indispensable à l'application des décisions du Conseil.

Parallèlement, le Conseil doit s'efforcer d'améliorer sa performance en rationalisant ses travaux avec un ordre du jour judicieux et des séances adaptées à leur objet. Une longue session de fond ne convient guère pour cela, car elle fatigue les délégués et diminue leur productivité marginale. Le Conseil devrait par conséquent se réunir tout au long de l'année si besoin est, et certainement ne pas resserrer tous les segments en une seule session. L'idée d'un conseil de sécurité économique et sociale mérite aussi d'être examinée attentivement, mais un tel conseil ne doit pas souffrir des mêmes entraves que le Conseil de sécurité.

Des questions ont aussi été soulevées par certains quant à la justification de tenir les réunions en alternance à New York et Genève d'une année à l'autre. Bien sûr, il s'agit là d'une question politiquement sensible, qui doit être abordée dans le contexte d'une réforme globale et non isolément.

La réforme du Conseil de sécurité s'est avérée une pilule difficile à avaler. Le groupe de travail ouvert à tous qui réfléchit sur cette question depuis 10 ans n'est parvenu à aucune percée. La débâcle du débat sur l'Iraq a renforcé la mobilisation en vue de rendre la structure du Conseil plus représentative et de faire en sorte que sa méthode de travail soit plus transparente et ouverte à une large participation, afin d'améliorer sa légitimité et de veiller à ce qu'il bénéficie du soutien dont il a besoin de la part de la communauté des nations.

Le Népal a toujours été en faveur d'un élargissement limité du Conseil, dans les deux catégories des membres permanents et non permanents. Mais les questions, entre autres, du droit de veto et du choix des candidats à ces privilèges ont paralysé la question de l'élargissement en ce qui concerne la première catégorie de membres. Pour régler ces questions épineuses, les États non membres du Conseil

doivent persévérer dans leurs demandes répétées et les membres permanents doivent s'accorder sur un cadre raisonnable pour la réforme.

Les réformes entreprises par le Conseil de sécurité pour rendre ses travaux plus transparents et ouverts à une plus large participation sont péniblement insuffisantes. En particulier, les États qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix devraient jouer un plus grand rôle dans les prises de décision du Conseil et dans la planification des missions, car ce sont eux qui mettent en jeu les vies de leurs ressortissants dans les missions à haut risque.

Le Népal se félicite de la proposition du Secrétaire général de mettre en place un comité de sages chargé de recommander des mesures de réforme. Ce comité ne doit pas être trop nombreux, mais cependant refléter la diversité des intérêts et des publics auxquels l'ONU doit répondre. Ce comité doit mener de larges consultations sur plusieurs sujets pertinents avec les États Membres et d'autres parties concernées pour s'assurer que ses recommandations rencontreront un écho plus favorable.

Il est certain que la communauté internationale a l'obligation commune de rendre le monde plus pacifique, prospère et juste pour tous. Elle a reconnu cet impératif dans un certain nombre d'accords internationaux, dont la Déclaration du Millénaire. Aucune des parties ne doit laisser son engagement devenir lettre morte, y compris l'engagement de rénover l'ONU.

Le désespoir nous mènera à l'échec; la détermination, au succès. Nous devons par conséquent choisir la détermination, ne pas céder au désespoir, et nous engager dans la réforme de l'ONU pour permettre à l'Organisation de gagner les esprits et les coeurs des gens ordinaires dans le monde entier et de s'inscrire clairement dans la conscience collective mondiale. Pour ce faire, cette instance mondiale doit s'attacher à trois priorités cardinales concernant ses résolutions et ses décisions, à savoir leur respect, encore leur respect et toujours leur respect.

**M. Severin** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter les vues de Sainte-Lucie à l'occasion du présent débat sur les questions relatives à la réforme de l'ONU, au renforcement du système des Nations Unies et à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

La délégation de Sainte-Lucie souscrit à la déclaration prononcée par le Suriname, au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes, mais nous jugeons nécessaire d'exposer plus avant nos vues propres sur les questions qui nous occupent.

Bien qu'évoquer l'histoire du débat sur ces questions pourrait s'avérer utile, j'ai pris soin, Monsieur le Président, de répondre à votre appel et de soumettre des propositions spécifiques, ciblées et concises.

Monsieur le Président, dans votre document de travail du 15 octobre, vous avez proposé de découper et de poursuivre l'examen de la question de la revitalisation de l'Assemblée générale de l'ONU selon deux grandes catégories thématiques, à savoir le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale et l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous estimons que cette approche a beaucoup d'intérêt et nous avons donc décidé d'offrir les propositions suivantes qui y correspondent.

Dans un sens très réel, le Président de l'Assemblée générale incarne l'autorité des États Membres qui composent l'Organisation. Le Bureau du Président devrait donc refléter et projeter cette autorité et, à cet égard, la capacité du Bureau de fournir des orientations sûres, éclairées et efficaces à l'Assemblée devrait être renforcée.

Le Président qui entre en charge ne devrait pas avoir à faire appel aux ressources humaines de son pays pour pourvoir le Bureau, qui devrait plutôt bénéficier de l'appui, à temps complet, de fonctionnaires du Secrétariat. Un bureau permanent comprenant au minimum trois à cinq administrateurs très expérimentés et hautement compétents devrait être créé à cette fin. Bien entendu, le Président demeurerait libre d'accroître ces ressources humaines en recourant, s'il le juge nécessaire, à du personnel venu d'ailleurs.

Avant même la prise de fonction officielle, le Président élu devrait pouvoir disposer d'un bureau de transition doté d'un appui administratif et de services de secrétariat fournis par le Secrétariat. Il serait extrêmement judicieux que le Président en exercice et le Président élu tiennent des consultations informelles aussi souvent que possible durant la période de transition et que, dans les grandes lignes, ils définissent entre eux des mécanismes garantissant une transition sans heurt entre les présidences, ainsi que la continuité

du travail du Bureau du Président et l'efficacité générale du système.

Si nous voulons un jour rendre effectif le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, ainsi que nous le souhaitons tous, nous devons impérativement continuer à recourir à cet organe, sauf lorsque la Charte et les règles et règlements de l'Organisation exigent qu'il en soit autrement. Ce faisant, toutefois, il nous faut prendre garde à maintenir et à renforcer les liens entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, en gardant aussi à l'esprit que ces organes agissent au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation. À cet égard, il semble approprié d'institutionnaliser des rencontres officielles régulières entre le Président de l'Assemblée générale et les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que le Secrétaire général.

Nous convenons tous qu'il y a de sérieux défauts dans la manière dont nous menons les affaires de l'Assemblée générale et que des changements radicaux sont nécessaires. De l'avis de ma délégation, l'on devrait envisager la possibilité d'organiser nos travaux de telle manière que l'activité des six grandes commissions soit étendue au-delà de la période de trois mois habituelle. Cela permettrait une utilisation plus efficace de nos ressources et faciliterait la participation plus active de tous les États Membres, notamment ceux dont la mission est peu nombreuse. Nous réaffirmons que le système actuel, où les six grandes commissions déploient une activité frénétique, se réunissant simultanément pendant deux mois et demi, en plus des réunions du Conseil de sécurité, des organes subsidiaires, des organes régionaux et des séances plénières de l'Assemblée, se disputant toutes notre attention en même temps et toutes lancées dans une course folle pour exécuter leur long et complexe programme de travail d'ici à la mi-décembre, est bien l'une des manières les plus inefficaces d'utiliser nos ressources humaines, notre temps et l'argent de nos contribuables. Ce système de fonctionnement nous prive tous de la possibilité de nous consacrer de manière posée et utile au travail qui nous attend.

Le débat général constitue un élément essentiel de la vie et du travail de l'Assemblée générale, et la participation régulière de nos chefs d'État et de gouvernement ne doit pas seulement être saluée mais encouragée. L'ONU est un organe intergouvernemental

et nous ferions tous bien de nous remettre en mémoire la source de son autorité et de son mandat.

Chaque année, nos chefs d'État ou de gouvernement s'adressent à nous, prononçant des déclarations qui représentent en substance les orientations politiques que nous sommes tenus de suivre. Le problème, cependant, c'est que nous ne sommes pas parvenus à faire le lien, pourtant si important, entre ces déclarations et notre travail et entre le débat général et les activités de l'Assemblée, des grandes commissions et des comités subsidiaires.

Ma délégation voudrait proposer que nous examinions la question dans l'esprit suivant : nous devrions considérer le débat général comme la source de laquelle puiser les éléments de politique qui soutiennent nos travaux. Des éléments qui seraient affinés et précisés dans les grandes commissions et les organes subsidiaires, où les thèmes identifiés seraient débattus pour donner naissance aux projets de résolution à examiner par la plénière. Nous passerions ensuite à la session finale de l'Assemblée générale.

Un tel schéma garantirait plus de logique et de cohérence aux travaux de l'Assemblée générale. Il permettrait aussi un découpage du travail plus pratique pour les délégations et ne les obligerait plus à mener en parallèle des activités très importantes, avec les conséquences néfastes que l'on sait pour les délégations peu nombreuses.

Ma délégation estime que les suggestions que nous soumettons ainsi à votre examen abordent les problèmes fondamentaux. Nous avons choisi de ne pas évoquer les questions de détail, comme par exemple une nouvelle manière de concevoir les résolutions pour les rendre plus efficaces. Nous pensons qu'aucun progrès ou presque ne sera possible tant que nous ne sommes pas mesurés de modifier radicalement la manière dont nous menons nos travaux. Ma délégation forme l'espoir que sa modeste contribution à ce débat conjoint aidera à mener à terme la réforme et la revitalisation, sujet qui nous occupe depuis si longtemps.

**M. Gansukh** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord s'associer aux déclarations qui ont été prononcées hier par le représentant de l'Algérie, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme de l'ONU et la revitalisation de l'Assemblée générale, et par le

représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Comme bien d'autres, ma délégation attache une importance particulière au débat conjoint sur les points de l'ordre du jour relatifs à la réforme et à la revitalisation de l'ONU. En effet, la réforme et la revitalisation de notre Organisation – ainsi que vous, Monsieur le Président, l'avez fort justement souligné dans votre déclaration liminaire – sont essentielles pour le succès de nos initiatives et font donc partie de nos priorités.

Avec le recul, on peut dire que la décennie écoulée, qui a vu se tenir toute une série de conférences et de réunions au sommet internationales sur le développement, a été une décennie d'engagement en faveur du développement. Mais nous devons garder à l'esprit que les humains en général, et surtout les habitants du monde en développement, sont fatigués des promesses sans lendemain; ils préfèrent les actes aux déclarations nobles mais creuses. À cet égard, la Mongolie considère la réforme comme une étape décisive vers la restauration du crédit de l'Organisation.

Tout le monde s'accorde à dire qu'aujourd'hui, le besoin de réforme s'impose plus que jamais pour permettre à l'ONU de faire face aux redoutables difficultés auxquelles le monde est confronté. On travaille sans relâche dans ce sens depuis plusieurs dizaines d'années et des groupes de travail à composition non limitée ont été créés à cette fin. Par malheur, concrètement, la réforme a peu avancé. Il est donc urgent et nécessaire d'accélérer le processus en identifiant des approches novatrices. Nous devons repenser le type de réforme dont nous avons besoin et ses buts. Nous devons tenir compte des réalités du monde actuel et des défis qu'elles lancent à l'ONU.

À ce propos, je souhaiterais indiquer que nous appuyons la déclaration que l'Ambassadeur Mahbubani, de Singapour, a faite ce matin. Je suis convaincu que les points qu'il a soulevés dans sa déclaration, de même que ceux que d'autres ont esquissés à grands traits, nous seront très utiles dans nos travaux sur cette question.

Tout en réaffirmant que la Mongolie approuve la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes, nous sommes d'accord avec tous ceux, en particulier le Représentant permanent des Pays-Bas, qui ont souligné que les activités que nous

menons à New York et les travaux du groupe devraient se compléter et non pas entrer en concurrence.

Il va sans dire que la revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement de son rôle constituent un aspect important de la réforme de l'ONU. Au cours de la décennie écoulée, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions en vue de rationaliser son fonctionnement et d'accroître son efficacité. À l'occasion du débat général, le mois dernier, un appui massif s'est exprimé en faveur du rôle central de défense, de supervision et d'élaboration des politiques qui appartient à l'Assemblée générale. À cet égard, Monsieur le Président, ma délégation vous remercie, vous-même ainsi que vos prédécesseurs, d'oeuvrer sans relâche pour faire avancer ce processus. Nous pensons que les États Membres devraient examiner de très près et approuver les questions relatives à la revitalisation qui ont été présentées en deux catégories distinctes.

Les rapports que le Secrétaire général a présentés au sujet des points de l'ordre du jour à l'examen montrent que des mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cependant, comme le Coordonnateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés, l'Ambassadeur Baali, de l'Algérie, l'a souligné tout à l'heure dans sa déclaration, les mesures énoncées dans ces résolutions mettent davantage l'accent sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et sur ses méthodes de travail que sur les aspects essentiels de la revitalisation. Ces mesures ont eu un impact minime sur la réalisation du principal objectif énoncé au paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire et de la résolution 55/285 : permettre à l'Assemblée de jouer efficacement son rôle de principal organe représentatif de délibération et d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation est parfaitement d'accord que l'Assemblée générale ne saurait être véritablement revitalisée qu'au moyen de mesures supplémentaires qui abordent de façon novatrice le problème de la relative marginalisation de l'Assemblée générale et de ses relations avec les autres organes de l'ONU. Nous espérons que les questions liées à la revitalisation de l'Assemblée et les mesures précises que vous, Monsieur le Président, avez proposées dans votre document officiel seront examinées plus en détail durant les consultations officielles et ouvertes à tous

de la plénière que vous avez prévues pour le mois prochain.

Au sujet du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », je voudrais remercier le Secrétaire général et son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient pour mettre en oeuvre le programme du Secrétaire général pour aller plus loin dans le changement et plus précisément pour améliorer les méthodes actuelles de budgétisation et de planification, ainsi que la réforme du Département de l'information. Ma délégation a la certitude qu'avec le soutien et la coopération accrue des États Membres, des efforts supplémentaires seront faits pour exécuter dans son intégralité le programme du Secrétaire général pour aller plus loin dans le changement.

**M. Rahmatalla** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais, d'emblée, remercier le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de renforcer l'ONU et d'assurer le suivi de l'application des mesures de réforme contenues dans la résolution 57/300 de l'Assemblée générale. Nous voudrions nous associer à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans son rapport sur le renforcement de l'ONU, le Secrétaire général souligne que cette tâche exige d'opérer des changements appropriés au sein des organes intergouvernementaux, à commencer par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord avec l'initiative du Secrétaire général, annoncée dans sa déclaration du 23 septembre, de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé de formuler des propositions concernant la réforme de l'ONU.

Cet appel a été renforcé par la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères à cette Assemblée concernant la nécessité de modifier et de réformer les principaux organes de l'ONU – le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle.

La réforme des Nations Unies qui vise à raffermir son rôle et renforcer son efficacité exige que l'on présente des propositions concrètes décrivant la réforme et sa mise en oeuvre ainsi que les mesures

juridiques et administratives à prendre pour obtenir les résultats escomptés.

Le document en date du 17 octobre, présenté par le Président de l'Assemblée générale sur le point 11 de l'ordre du jour, et le rapport du Conseil de sécurité qui énumère le contenu des diverses déclarations faites par les États lors de trois séances reflètent les aspirations de ces États même si ces déclarations se sont concentrées sur une seule question, à savoir le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Il va sans dire que la majorité des États ont leurs propres positions et leurs propositions en matière de raffermissement du rôle des Nations Unies. Un bon point de départ pourrait être l'ordre du jour de l'Assemblée générale elle-même, qui est encombré annuellement par de nombreuses questions dépassant les capacités de l'Assemblée générale. Cet engorgement empêche d'examiner en profondeur ces questions ou de prendre des décisions à leur égard de manière à ne pas avoir à les réinscrire à l'ordre du jour.

Pour parvenir à ce résultat, les États Membres devraient avoir à coeur de soulever des questions d'intérêt général ou de donner la priorité à des questions directement liées au raffermissement du rôle des Nations Unies. À cet égard, nous rendons hommage au Secrétaire général pour les mesures qui ont été prises et qui sont contenues dans son rapport (A/58/351). Nous pensons que ces réformes ne touchent pas aux questions de fond mais, si nous avons la volonté de mettre en oeuvre la réforme nécessaire – et cela a été demandé par les États depuis une décennie –, nous pouvons y parvenir.

Nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre la phase d'exécution. Les déclarations qui ont été faites sur la réforme des Nations Unies contiennent une profusion de pensées, de propositions et de vues sur les manières d'y parvenir. Un comité qui examinait ces suggestions pourrait en tirer un document que l'on pourrait examiner en profondeur afin d'élaborer un plan d'ensemble pour définir les mesures à prendre.

**M. Chidyaisiku** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues, je tiens à souligner la pertinence de cette réunion, qui est consacrée à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, à un moment où de plus en plus d'États Membres de l'ONU considèrent que l'Assemblée générale a été marginalisée et que son rôle est négligé.

À cet égard, ma déclaration souscrit à la déclaration faite par l'Ambassadeur Abdallah Baali, Coordinateur du Groupe de travail des pays non alignés, sur la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme des Nations Unies, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ceux qui sont dotés d'une vision originale parmi nous et sont prêts à déployer des efforts actifs pour permettre à l'Assemblée générale de retrouver sa vocation originelle et lui communiquer une nouvelle direction se félicitent de la sagesse dont vous avez fait preuve en décidant de vous concentrer sur une réforme au microniveau dans les circonstances actuelles, car elle débouchera sur une feuille de route plus prometteuse qu'une réforme au macroniveau.

On suppose souvent que l'Assemblée générale pourrait renforcer son efficacité en apportant des modifications substantielles à la Charte. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée générale tirerait parti de cet exercice. Il y a cependant un obstacle : de telles modifications doivent être approuvées par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui peuvent y opposer leur veto.

L'affaiblissement du rôle de l'Assemblée générale, qui s'explique par la préférence qu'ont certains États Membres de travailler au sein du Conseil de sécurité, figure parmi les questions soulevées dans votre résumé des consultations officieuses à composition non limitée de la plénière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je souscris à cette observation pertinente, mais je tiens néanmoins à ajouter que le défi grave lancé au processus démocratique au niveau mondial réside dans la répartition des rôles et des ordres du jour entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et dans l'interaction entre ces deux organes. On ne saurait nier qu'il est impossible de mettre en oeuvre une réforme importante de l'Organisation des Nations Unies sans aborder la question des rôles respectifs et des relations mutuelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Un examen historique et empirique du système des Nations Unies fait apparaître que l'environnement de la guerre froide était l'un des principaux défis exogènes lancés à cet organe. Pour répondre au défi représenté par la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a tenté de faire passer le pouvoir de décision pour les questions relatives à la sécurité du

Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, compte tenu de la paralysie résultant des divergences idéologiques entre les membres permanents.

Dans les premières années, quant la position de la majorité des membres de l'Assemblée était pro-occidentale, cet organe était considéré dans les milieux du Nord comme le « parlement » ou le « conseil municipal du monde ». Mais, comme il est devenu un organe pratiquement universel au cours des 40 dernières années, sa nouvelle majorité a été qualifiée d'irresponsable et l'Assemblée a été perçue comme un forum de discussions oiseuses. Cette image est renforcée par ceux qui trouvent pénible d'écouter plusieurs discours de suite en plénière.

Le fait qu'aucun effort digne de ce nom n'a été déployé pour établir des calendriers de travail annuels conformes aux besoins et à l'ordre du jour du nouveau millénaire est également lié à ce qui précède. Il est donc plus facile pour les commentateurs de critiquer et de marginaliser l'Assemblée que de dire qu'il lui serait possible de s'acquitter de sa tâche efficacement.

Si l'on se base sur des critères de droit constitutionnel démocratique et sur la pratique actuelle, l'Assemblée générale apparaît comme l'organe suprême de l'Organisation des Nations Unies, supérieur au Conseil de sécurité et central pour toute l'Organisation. On connaît peu, hélas, les prérogatives de l'Assemblée générale.

Notre débat d'aujourd'hui doit par nécessité nous inviter à l'introspection, alors que nous nous tournons vers la Charte des Nations Unies pour y trouver des conseils sur ce qu'il faudrait faire pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

L'Article 10 de la Charte stipule que l'Assemblée générale est expressément autorisée à discuter de toutes questions ou affaires entrant dans le cadre de la présente charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions d'un quelconque des organes tels que définis par la Charte. Ceci comprend notamment le Conseil de sécurité.

Seule l'Assemblée générale est mandatée par la Charte pour examiner les principes impliqués dans la paix et la sécurité, le désarmement et le contrôle des armements, en vertu de l'article 11.1, et pour commencer des études et faire des recommandations pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine politique et pour le développement

progressif du droit international et sa codification, en vertu de l'article 13.1.

L'Assemblée générale est donc dotée d'un mandat clair qui lui permet de formuler les politiques globales suivant lesquelles le Conseil de sécurité peut ensuite s'acquitter des responsabilités qui lui sont déléguées. Je suggère ici que l'Assemblée générale adopte une déclaration de principe et des directives qui couvriraient toute intervention des Nations Unies dans le cas où un État Membre devrait faire face à une situation intérieure grave. Ceci est conforme à la recommandation du Centre Sud, selon laquelle l'Assemblée générale devrait décider que le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, en consultation avec la Sixième Commission, prépare une déclaration sur les principes généraux et les grandes orientations inspirant les décisions à prendre par l'Organisation des Nations Unies en cas d'action internationale dans les situations intérieures graves, y compris les mécanismes permettant à l'Assemblée générale de se prononcer et, en vertu de l'article 11.3, d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur de telles situations.

Même si cela n'est pas très bien connu, le Conseil de sécurité n'est pas uniquement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Même dans la Charte, aux Articles 10 à 14, la responsabilité du règlement pacifique des différends est partagée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En outre et au titre de la résolution 46/59, l'Assemblée générale peut envoyer ses propres missions d'établissement des faits. Le partage des responsabilités pour la paix et la sécurité internationales est bien articulé dans la résolution 47/120 de l'Assemblée générale, intitulée « Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes », adoptée le 18 décembre 1992.

C'était le moment où l'on ne pouvait plus attendre le Conseil de sécurité et où on a fait en sorte que l'Assemblée générale agisse en tant qu'organe supérieur générateur de politiques et preneur de décisions au titre du droit international. Les pays en développement, avec l'appui et la collaboration de pays développés intéressés, doivent demander que l'Assemblée générale réaffirme son intérêt et son rôle dans le maintien de la paix, la paix, la sécurité et l'assistance humanitaire.

Pour faire en sorte que les structures et mécanismes appropriés soit créés et pour améliorer la réponse des Nations Unies dans les situations déjà décrites, l'Assemblée générale doit créer un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau pour examiner les causes des crises et des urgences complexes et tirer des conclusions sur la gestion de ces urgences. Le groupe doit également faire des recommandations en matière d'orientations, institutionnelles et opérationnelles sur la façon dont l'ONU devra répondre aux urgences à l'avenir, en utilisant une approche plus démocratique, plus large et démilitarisée.

La Charte stipule à l'Article 12, paragraphe 1, que l'Assemblée ne doit faire aucune recommandation sur un différend ou une situation déjà traité par le Conseil. Mais la Charte n'empêche pas l'Assemblée de débattre de la question, en exprimant aussi bien ou même mieux l'avis de la grande majorité sur l'action envisagée par les membres permanents. Cette autorité latente doit être activée.

Il existe un autre point vital qui est rarement discuté. À tout moment, le Conseil de sécurité, d'après l'Article 24, paragraphe 2, de la Charte « agit conformément aux buts et principes des Nations Unies ». Mais si les Membres de l'Organisation, qui confèrent au Conseil sa responsabilité fondamentale, estiment que le Conseil ne va pas agir conformément aux buts et principes des Nations Unies, ce jugement sur une telle question vitale doit dépasser la restriction de procédure concernant l'Assemblée générale et stipulée à l'Article 12, paragraphe 1. De ce fait, l'Assemblée générale n'est pas impuissante pour empêcher une mesure du Conseil qui viole la Charte.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer à nouveau la question de l'ordre du jour et du travail des grandes commissions, une question déjà traitée en détail par le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale.

Les observations du Mouvement sur cette question, que j'appuie fermement, se basent sur la résolution 48/264 et le règlement intérieur de l'Assemblée générale. Une fois que nous adoptons une résolution, nous devons faire en sorte que la résolution soit appliquée. La résolution 48/264 donne des directives claires : les points qui concernent des

questions connexes pourraient être considérés dans des sections convenues. Cette approche nous permet de travailler de façon plus efficace. En outre, il y a la nécessité pour nous d'adopter des résolutions courtes, précises et surtout applicables. Nous n'avons pas toujours assuré le suivi de nos résolutions. À moins de consacrer une attention suffisante à l'application de ces résolutions, il n'y a pas de raison pour nous de demander une réforme de fond de l'Assemblée générale.

**M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*): Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre leadership dynamique pour faire en sorte que cet important débat sur la question de la réforme des Nations Unies continue d'être prioritaire dans nos travaux et dans notre esprit.

Nous remercions également, à travers vous, Monsieur le Président, le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pour leur autorité dans l'action constructive dans le cadre du processus de réforme qui se poursuit au sein du Secrétariat des Nations Unies. Leurs efforts sont ressentis dans de nombreux pays et le travail des Nations Unies est reconnu dans les pays en développement à travers la simplification et l'harmonisation des procédures, des programmes communs, la mobilisation collective des ressources, une meilleure gestion des connaissances et des améliorations dans le développement du système de coordonnateur résident.

Nous nous associons également aux nombreux aspects positifs et remarques déjà évoqués dans les déclarations du Groupe du Forum des îles du Pacifique, le Groupe des 77 et de la Chine et le Mouvement des pays non alignés.

Comme cela a déjà été noté et couvert par plusieurs collègues dans leurs déclarations durant ce débat, la nécessité de changement n'est pas la question. Le défi concerne la façon dont nous pouvons ensemble effectuer ce changement. L'on a l'impression – et cela a été dit ouvertement dans cette salle et en dehors – qu'à aucun autre moment, il n'y a eu une meilleure occasion de procéder à ces changements décisifs.

En participant à cet important débat, nous voudrions nous limiter aux questions inscrites au titre du point 55 de l'ordre du jour et spécifiquement aux résolutions des Nations Unies.

En examinant brièvement l'histoire de cette Organisation, en particulier comment et pourquoi elle est née, nous notons que les dirigeants de l'époque avaient ressenti le besoin fondamental de changements mondiaux. Ils avaient compris que le monde a besoin de créer un cadre international où toute l'humanité pourrait vivre ensemble et fonctionner de façon pacifique et organisée.

Indépendamment de toutes les critiques adressées à l'ONU depuis sa naissance, elle reste probablement la seule instance mondiale crédible pouvant rassembler l'intérêt collectif de tous les États du monde sur de nombreuses questions d'intérêt commun dans un même lieu.

L'ONU est devenue une institution où les riches et les pauvres, les faibles et les puissants peuvent, dans le respect et dans l'ordre, faire connaître leurs opinions dans des débats, et être entendus, où des débats peuvent rapprocher des positions divergentes et où des partenariats peuvent se mobiliser pour le bien-être de toute l'humanité. C'est le lieu d'où le monde déclenche une guerre contre les ennemis communs de l'humanité, tels que le VIH/sida, les effets dévastateurs de la pauvreté, les changements climatiques, la dégradation des sols, la désertification, le terrorisme, le trafic des êtres humains, la criminalité transnationale et de nombreux autres fléaux. Mais en voyant comment nous entreprenons ces batailles, nous avons besoin d'agir ensemble et d'étudier avec soin et systématiquement la façon de traiter des nombreuses questions mondiales.

Tout en considérant la notion de changement dans ce débat, il est peut-être utile de noter que les fondateurs de l'Organisation avaient également pris conscience de sa nécessité, et ont eu en fait la sagesse d'insérer dans la Charte le mécanisme permettant de réaliser des changements. Je ne veux pas discuter ici des aspects techniques liés à l'application des dispositions des articles 108 et 109. Mais en évoquant ces deux articles, je voudrais souligner le fait que lorsque les Nations Unies ont été créées, il était envisagé qu'elles soient un organe plutôt dynamique que statique.

Nous sommes heureux de noter que l'on a beaucoup parlé sur les nombreuses questions qui doivent nous préoccuper lorsque nous discutons des réformes. Au lieu de reparler simplement des nombreuses contributions utiles déjà faites, je voudrais insister sur le processus d'élaboration des résolutions

tel que nous le pratiquons actuellement aux Nations Unies.

À différents moments, l'on nous rappelle les nombreuses résolutions qui constituent un élément des archives des Nations Unies. Alors que de nombreuses résolutions restent inappliquées, car elles n'ont pu l'être ou n'ont pas d'objectif réaliste, d'autres sont reprises chaque année et il arrive même que l'objectif original soit modifié, et elles deviennent alors non pertinentes ou dépassées par rapport aux réalités.

L'Article 10 de la Charte des Nations Unies ne fait pas expressément référence, pour décrire les mesures prises par l'Assemblée générale, à ses résolutions, mais plutôt à ses recommandations et à ses décisions. Ce qui semble désormais la pratique convenue, c'est que ce sont les délégations qui ont l'initiative, et se chargent de la négociation et de la demande d'adoption des résolutions. Une fois adoptées, celles-ci sont censées refléter l'expression de la volonté de l'Assemblée générale.

Toutefois, il existe chez chacun, c'est compréhensible, un profond sentiment d'anxiété face au nombre croissant de résolutions qui sont adoptées chaque année, alors que beaucoup d'entre elles restent sans effet pour toutes sortes de raisons, dont la pure négligence.

Nous devons cesser les observations et les plaintes sempiternelles au sujet du nombre de résolutions et poursuivre le travail de nettoyage des documents de l'ONU engagé dans le cadre du processus de réforme.

Dans l'esprit de ces discussions, nous proposons les points suivants à l'examen de l'Assemblée : premièrement, il faudrait procéder à un examen immédiat de toutes les résolutions en cours de l'Assemblée générale pour en déterminer la viabilité et la pertinence; deuxièmement, il faudrait que le processus comprenne un examen de la teneur de chaque résolution pour déterminer si certaines dispositions ont été rendues caduques par de nouvelles résolutions; et troisièmement, il faudrait que nous examinions plus particulièrement les résolutions qui pourraient avoir été rendues caduques par les grandes conférences et réunions au sommet internationales, telles que le Sommet du Millénaire, ou ceux de Monterrey, de Johannesburg et autres.

S'agissant de la question de qui devrait examiner les résolutions, nous sommes favorables à l'idée avancée par l'Ambassadeur de la Malaisie selon laquelle le Secrétariat ou son Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devraient participer au processus. Il faudrait peut-être, toutefois, accorder davantage d'attention à cette question particulière et aux options envisagées.

Mais nous sommes fermement convaincus que quels que soient ceux que l'on chargera de l'examen et du suivi final de l'état d'application des résolutions, ils rendront au système des Nations Unies un grand service.

À l'autre extrémité du processus d'élaboration des résolutions, nous devrions envisager d'imposer certaines obligations à ceux qui présentent un projet de résolution et à ceux qui le parrainent. Ceux-ci devraient être obligés, lorsqu'ils proposent un projet, de l'assortir des grandes lignes d'un plan de mise en oeuvre. En d'autres termes, il devrait y avoir une véritable prise en charge de chaque résolution. Il semble en effet qu'on ne mette l'accent que sur le contenu, et non sur le processus de mise en oeuvre de la résolution. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles, année après année, on constate cette prolifération de résolutions : elles ne sont prises en charge par personne. Nous espérons que l'on prendra des mesures concrètes pour faire face à ce problème croissant.

Pour terminer, nous sommes convaincus que le plus grand problème, en matière de changement, c'est que si nous ne changeons pas nous-mêmes, c'est nous qui sommes changés. Et le problème que représente un tel changement de l'extérieur, provoqué par d'autres organes ou des circonstances indépendantes de notre volonté, est évident. Il nous faut avoir la maîtrise de ce processus de changement. Et nous devons être derrière le Président et le Secrétaire général dans cette importante entreprise si nous voulons profiter, en tant que gardiens de l'Organisation actuelle, de la meilleure occasion qui nous ait été donnée depuis sa naissance de la changer durablement. Ce faisant, nous ferons à notre tour un acte de courage digne de celui des fondateurs qui ont combattu ceux qui doutaient de l'efficacité des Nations Unies, mais dont la vision aura été légitimée par l'histoire.

Prenons notre place dans cette digne lignée en concrétisant nos paroles par des actes.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier vivement de l'impulsion et de la vision que vous apportez à ces travaux.

Le renforcement et la réforme de l'ONU ont pour objectif de rétablir le rôle central de l'Organisation dans le système de relations internationales, d'assurer la primauté du droit international et de la Charte, de reconstruire le système de sécurité collective et de garantir le développement du multilatéralisme et de la coopération entre les États.

La réforme de l'ONU passe obligatoirement par la réaffirmation de la pleine validité de la Charte, comme l'a confirmé il y a trois ans la Déclaration du Millénaire. Les buts et principes de la Charte, dont les principes de l'égalité souveraine des États et du respect de l'indépendance politique des nations, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires internes des États, doivent être appliqués sans restrictions.

Il ne saurait y avoir de réforme profonde et véritable de l'ONU si l'on ne prévient pas le recours ou la menace du recours à la force en violation flagrante des principes de la Charte, laquelle n'autorise l'exercice du droit naturel de légitime défense que pour répondre à un acte d'agression.

Le multilatéralisme doit être défendu, mais il suppose le plein respect du droit international et la pratique de la démocratie dans les relations internationales.

Il est urgent de redonner au Conseil de sécurité sa responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Les procédures du Conseil doivent faire l'objet d'une révision approfondie, à commencer par l'exercice du droit de veto. Il faut augmenter le nombre de ses membres, dans la catégorie des permanents comme des non-permanents, pour remédier à la représentation insuffisante des pays en développement.

Il est indispensable de mettre fin à la pratique des deux poids deux mesures et le Conseil doit cesser de servir des intérêts hégémoniques. Il faut mettre un terme aux excès et, paradoxalement, aux omissions dans la mise en oeuvre du Chapitre VII de la Charte et il convient d'utiliser pleinement le Chapitre VI, dans toute sa portée. Dans ses activités, le Conseil doit respecter le principe de l'égalité souveraine des États et cesser toute discrimination contre les États membres

non permanents, dont la légitimité repose sur leur élection par cette Assemblée.

Le problème que nous nous posons est complexe : comment renforcer l'ONU en cette période d'exaltation de l'unilatéralisme? Comment démocratiser l'ONU au milieu d'un ordre unipolaire totalitaire?

Nous avons écouté respectueusement la proposition d'un membre permanent du Conseil, visant, essentiellement, à substituer aux principes de la Charte des Nations Unies ce qu'il a appelé les « sept principes », et sur quoi j'aimerais faire les observations suivantes.

Premièrement, s'agissant de la responsabilité, les États doivent appliquer strictement la Charte, les normes du droit international et du droit international humanitaire et respecter de bonne foi toutes leurs obligations juridiques. C'est l'intérêt collectif des membres de l'Organisation des Nations Unies qui doit prévaloir.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'obligation redditionnelle, je tiens à préciser que le concept de responsabilité internationale des États n'a rien de nouveau. Les États qui se rendent coupables de violations de la Charte, du droit international et du droit international humanitaire, qui sont responsables d'une rupture de la paix ou d'actes d'agression ou qui commettent des violations des droits de l'homme, ou encore qui appliquent de façon unilatérale des mesures coercitives sous n'importe quel prétexte, doivent assumer les conséquences juridiques et politiques de leurs actes. Ceux qui mettent en péril le mécanisme de sécurité collective pour satisfaire des intérêts hégémoniques endossent de graves responsabilités sur les plans politiques et juridiques. Il ne doit pas se créer plusieurs strates de pouvoir à l'ONU en remplacement du principe de l'égalité souveraine. Nous n'aimons pas que s'applique à l'ONU l'idée que c'est celui qui paie qui commande.

Troisièmement, pour ce qui est de l'efficacité de l'Organisation, aucune rationalisation des structures ou des fonctions de celle-ci ne saurait compenser le manque de volonté politique des États les plus puissants ni leur inclination à l'unilatéralisme. C'est la politique de deux poids deux mesures et l'obstruction de mandats légitimes parce qu'ils ne servent pas les intérêts des puissances qui sont les problèmes les plus préjudiciables.

Quatrièmement, pour ce qui est de la gestion des ressources financières, l'ONU doit reprendre les fonctions qui lui incombent pour garantir le droit au développement, mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et cesser d'être une institution chargée de microgérer les politiques énoncées par les institutions de Bretton Woods. Il faut mettre en place une nouvelle architecture financière ou, tout au moins, réformer en profondeur l'architecture existante. Les contributions dues à l'ONU doivent être versées à temps, intégralement et sans conditionnalités politiques. Les changements introduits dans le barème des contributions doivent être révisés, comme le prévoit la résolution 55/5 C, conformément au comportement financier du principal débiteur.

Cinquièmement, pour ce qui est de la modernisation, le droit de veto doit disparaître. Il faut continuer de procéder à l'élection à bulletin secret des membres de tous les organes car il s'agit là du principe fondateur de tout système démocratique. Il serait également utile d'examiner les façons de confirmer la légitimité des membres permanents actuels et éventuels ou leur révocabilité lorsque leur conduite est incompatible avec la Charte et le droit international.

Il faut mettre fin à la pression politique et financière exercée pour obtenir des voix et à la manipulation politique de la Commission des droits de l'homme. Nous sommes prêts à discuter de la composition des membres de cette Commission qui inclut les puissances et anciennes puissances coloniales et les usuriers actuels de la dette, les cas les plus graves de racisme, les responsables de violations flagrantes, massives et systématiques des droits économiques et sociaux, notamment le droit au développement, les cas de fraude en entreprise et de corruption du système politique, les cas graves de manque de participation des citoyens et les fraudes électorales.

Sixièmement, la crédibilité se manifeste par les bulletins de vote, par l'exercice de la démocratie à l'ONU. Le fait d'imposer des positions à des États tiers en recourant à la menace ou à la corruption est grave. La politique de deux poids, deux mesures doit disparaître, en particulier le recours au droit de veto. Il existe un abîme entre les équilibres de pouvoir au sein de l'ONU et les intérêts des peuples et de la majorité des États.

Septièmement, pour ce qui est de la liberté, le respect de l'indépendance politique des États, de leur

intégrité territoriale et du droit des peuples à l'autodétermination et à la lutte contre l'occupation étrangère doit être universel. Il faut en fait que cesse l'hégémonie et que soit rétablie la démocratie dans les relations internationales.

Le renforcement et la réforme doivent doter l'ONU de la capacité de mettre intégralement en oeuvre la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne l'interdiction des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, afin de réduire le rôle de ces armes dans les doctrines et les politiques de sécurité, pour en freiner le développement qualitatif et l'accumulation et empêcher la mise au point de nouvelles armes conventionnelles très meurtrières et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins non pacifiques.

La réforme et le renforcement de l'ONU signifient également que l'Organisation doit utiliser pleinement ses pouvoirs pour analyser les problèmes économiques internationaux et coordonner les efforts de la communauté internationale en faveur du développement et de la création d'un système économique international plus juste, c'est-à-dire démocratique et durable, qui garantisse aux pays en développement l'accès aux dividendes de la mondialisation.

Il faut respecter les fonctions et les prérogatives que la Charte alloue à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social pour qu'ils en réalisent les principes. Il faut mettre fin à l'ingérence du Conseil de sécurité dans les compétences de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et mettre un terme à l'interprétation capricieuse de l'Article 65 de la Charte, laquelle vise à subordonner le Conseil économique et social au Conseil de sécurité.

Le renforcement et la réforme de l'ONU doivent avoir pour objectif de promouvoir la coopération et le dialogue entre les États Membres afin d'assurer la promotion et la protection de tous les droits fondamentaux des êtres humains et des peuples, et afin d'entreprendre des actions concrètes et de trouver des solutions pacifiques aux problèmes internationaux humanitaires et ce, dans le plein respect des normes et des principes du droit international et du droit humanitaire international.

Au cours de ce processus, l'Assemblée générale doit reprendre les larges pouvoirs que la Charte lui

octroie, y compris ceux découlant d'une paralysie éventuelle du Conseil de sécurité, afin de rejeter le recours à la force à des fins de politique d'hégémonie et de maintenir que seul le règlement pacifique des différends peut garantir la sécurité, la stabilité, la justice et la démocratie dans le monde.

Nous devons veiller à ce que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant, normatif et représentatif de l'ONU, assume ses fonctions centrales avec efficacité, dynamisme et pragmatisme, selon les priorités et les contingences de la situation internationale et conformément à la Charte.

Les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes et l'Assemblée ne dispose pas des moyens d'en imposer l'application, mais de nombreux exemples de l'histoire montrent que le puissant message politique, éthique et juridique des résolutions a eu, en fin de compte, au bout de plusieurs années, un effet cumulatif considérable sur la réalité internationale.

Nous estimons que le problème principal tient aujourd'hui à la non-application des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée. Toutefois, cette dernière doit, de façon réaliste, proposer de débattre de questions internationales cruciales et urgentes afin d'adopter des résolutions concrètes et pragmatiques.

La division du calendrier des grandes commissions d'octobre à décembre pourrait beaucoup contribuer à améliorer les travaux de l'Assemblée. L'intensité du travail de ces commissions qui se réunissent simultanément est une charge insurmontable pour les petites missions des pays en développement.

Il faut rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée par un processus patient et démocratique de recherche d'un consensus. À notre avis, par exemple, il faudrait continuer l'examen commun des quatre thèmes dont nous sommes actuellement saisis. Ainsi, nous proposons que l'on envisage de regrouper ces questions en une seule.

Les efforts visant à revitaliser les travaux des grandes commissions doivent être conformes aux directives générales établies en plénière. Toutefois, ne nous leurrons pas : l'efficacité des travaux de la plénière et des commissions dépendra beaucoup plus de la volonté politique des États Membres que des changements dans leurs méthodes de travail.

Dans ce processus, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la bonne volonté et la participation constructive de la délégation cubaine.

**M. Stanczyk** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration en remerciant les États Membres et le Secrétaire général de leur volonté d'améliorer le système des Nations Unies. Je tiens tout particulièrement à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre détermination et la décision courageuse que vous avez prise de vous attaquer au processus difficile de la réforme de l'ONU et de l'accélérer et, en particulier, au processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Notre objectif commun est de faire de l'ONU une organisation multilatérale plus efficace. Le renforcement, l'amélioration et la réforme de l'ONU sont donc nécessaires et urgents. La Pologne attache une grande importance à ce processus en cours, ainsi qu'à toutes les autres propositions de réforme de l'ONU qui ont été présentées jusqu'à présent.

Ma délégation appuie pleinement la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de l'Italie, l'Ambassadeur Spatafora, au nom de l'Union européenne. Je voudrais en particulier mettre l'accent sur les propositions qui ont été avancées par l'Union européenne concernant les modifications à apporter aux méthodes de travail de l'Assemblée générale. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une tâche qui incombe à tous ceux qui souhaitent que l'Assemblée soit un lieu où les objectifs sont traduits dans la réalité. Pour ce faire, les États Membres doivent reconnaître leur responsabilité d'appuyer la place vitale de l'Assemblée générale au sein de cette Organisation mondiale.

La Pologne réaffirme qu'elle est disposée à participer activement à ce processus. Nous avons entendu avec une grande satisfaction les réponses positives aux propositions présentées aux États Membres par le Président de l'Assemblée générale dans sa note officieuse. Le débat de fond que nous avons eu lors des premières consultations officieuses organisées la semaine dernière a révélé un accord commun sur nombre de questions ainsi que sur les moyens d'améliorer nos travaux à l'Assemblée et dans les commissions. Nous estimons qu'il faut pas attendre jusqu'à la fin du processus de réforme pour commencer à appliquer ces mesures qui, bien que modestes, sont importantes.

Je voudrais également souligner l'importance des échanges de vue informels entrepris par les grandes commissions de l'Assemblée générale. Nombre d'idées importantes ont été évoquées sur la façon dont nous pouvons améliorer et renforcer nos travaux dans ce contexte, et nous devons en tenir compte et trouver des méthodes appropriées de les mettre promptement en oeuvre.

La Pologne estime que les réformes dans les domaines économique et social constituent un élément important du renforcement et de la revitalisation de l'ONU. Il est nécessaire à cet égard de revoir et d'améliorer l'efficacité des mandats des différentes organisations et institutions qui sont actives dans ces domaines. Nous devons dans le même temps encourager une véritable coordination entre elles. La Pologne appuie pleinement l'initiative qui a été prise en vue de renforcer le Conseil économique et social ainsi que ses méthodes de travail. L'efficacité du Conseil économique et social à remplir son rôle en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle du système est devenue une question primordiale.

La réforme de l'ONU en tant que tel ne devrait cependant pas être notre objectif ultime. Nous devons garder présent à l'esprit que nous souhaitons poursuivre cette réforme, non seulement pour faciliter nos travaux mais parce que nous nous sommes fixé des objectifs plus ambitieux. Nous devons également nous rappeler que le processus que nous avons lancé est la première étape d'un travail de longue haleine, destiné à réaliser un objectif plus important pour l'ensemble de la communauté internationale. La réforme ne peut pas continuer si nous n'avons pas de vision claire quant à la voie à suivre et quant à ses objectifs. Pour réformer le système des Nations Unies, nous devons avant tout comprendre clairement ce que nous attendons de cette réforme.

Pour que nous soyons à même de relever les défis de cette époque en pleine mutation et de besoins en évolution, il est nécessaire de redéfinir les objectifs de l'ONU, d'améliorer l'Organisation dans la mesure du possible et de revitaliser son fonctionnement. Si l'ONU veut préserver son rôle vital en tant qu'organisation multilatérale la plus importante, elle doit s'adapter aux conditions internationales en mutation rapide, en jouant un rôle de chef de file pour mettre en place des réformes institutionnelles, élaborer des politiques et coordonner des actions. C'est la raison pour laquelle nous avons pleinement appuyé l'initiative du Secrétaire

général visant à créer un groupe de personnalités éminentes de haut niveau chargé d'examiner les défis auxquels l'ensemble de la communauté internationale est confrontée et le fonctionnement des institutions, organismes et programmes actuels de l'ONU. Nous convenons entièrement que le groupe devrait sans plus attendre élaborer des recommandations en vue de renforcer le système institutionnel.

Cependant, comme l'a rappelé à maintes occasions le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Włodzimierz Cimoszewicz, et comme nous l'avons nous-même déclaré dans le cadre de l'initiative polonaise proposant un nouvel Acte fondateur pour l'ONU, ce groupe de haut niveau devrait également débattre de la question d'un cadre politique commun qui formerait le fondement du nouveau système institutionnel. Les travaux du groupe devraient non seulement se concentrer sur la réforme des institutions et des organes actuels, mais inclure également une nouvelle base renforcée du mandat de l'ONU et délimiter les fonctions de l'ONU.

Nous estimons que le groupe devrait concentrer une partie de ses travaux sur la création d'un nouveau catalogue de valeurs universelles partagées par la communauté internationale. Ce processus devrait s'avérer d'une importance primordiale et constituer la base d'une meilleure coopération ayant pour objectif de profiter à l'humanité tout entière. Ce catalogue devrait inclure les valeurs déjà mentionnées dans la Déclaration du Millénaire : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect pour la nature et responsabilité mutuelle. Il faut toutefois examiner plus avant ces valeurs et mieux les adapter aux réalités actuelles. Il faudrait également les élargir et les clarifier pour mettre en lumière leurs différents aspects selon la situation dans laquelle se trouve le monde contemporain. Dans le même temps, la façon de relier ces valeurs et les normes juridiques actuellement en vigueur dans le système institutionnel de l'ONU et de les rendre plus compatibles avec d'autres problèmes contemporains doit également être examiné par le groupe.

Nous nous attendons certainement que le rapport du groupe comporte une réflexion conceptuelle et globale de la nature des changements au sein du système international et la vision d'un ordre international plus efficace. Nous estimons que ce rapport devrait contenir des réponses aux questions soulevées par les défis actuels, y compris les risques en

matière de sécurité relatifs à la mondialisation et aux acteurs non étatiques, les décalages sur le plan du développement, la solidarité internationale et la bonne gouvernance.

Nous espérons que l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle restera une organisation d'États-nations répondant aux préoccupations et aux besoins de ses Membres ainsi qu'aux espoirs et aux aspirations des peuples du monde, qu'elle a pour mission fondatrice de service. Nous ne pouvons pas édifier un monde sans une forte détermination d'agir de concert, par le truchement de l'ONU. Ce ne sont que nos actions qui définiront la place et le rôle de l'ONU sur la scène internationale. Au nom de la Pologne, je tiens à assurer que nous coopérerons activement en vue d'atteindre cet objectif.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan pour les rapports qu'il nous a soumis et que l'Assemblée générale est en train d'examiner. Ma délégation voudrait également appuyer la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des non alignés, ainsi que la déclaration du représentant du Maroc qui s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ces rapports devraient être perçus dans le cadre plus large de la réforme de notre Organisation, qui, depuis 60 ans, a prouvé sa pertinence et son efficacité. Il est également vrai, logique et normal qu'il existe certains aspects de cette Organisation qui doivent être réexaminés et abordés au moment approprié. Cela suppose qu'il faut s'employer à défendre et à consolider les idées et les principes des pères fondateurs, qui constituent notre patrimoine culturel. Bien que certaines de ces propositions nécessitent d'être examinées de manière approfondie, ses efforts sincères sont louables et très estimés. Nous devons changer les structures de l'ONU par une réforme de ses principaux organes. Nous devons en particulier réformer le Conseil de sécurité soit en l'élargissant, soit en révisant ses procédures pour faire en sorte qu'il soit un organe démocratique reflétant parfaitement la volonté de la communauté internationale. La réforme devrait également permettre à l'Assemblée générale de jouer son rôle central, qui est tellement indispensable sur la scène internationale car l'Assemblée est l'instance la plus appropriée en matière de délibérations et le centre de prise de décisions le plus solide. Par conséquent, il nous incombe de mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale étant

donné que celles-ci reflètent véritablement la volonté de la communauté internationale.

L'Assemblée générale devrait également jouer son rôle de direction en tant qu'organe législatif suprême international. À cet égard, nous réaffirmons que toutes les résolutions de l'Assemblée sont valables et pertinentes et méritent d'être mises en oeuvre. Nous ne devrions pas permettre que l'on se réfère aux résolutions et à l'ordre du jour de l'Assemblée comme dépassés et dénués de sens. Nous devrions revitaliser et mettre en oeuvre ces résolutions comme moyen de renforcer la légitimité de cette Organisation et comme représentant un pas assuré vers la réforme et la revitalisation. Cela requiert une volonté politique sincère et attentive de la part de tous les États Membres.

Les activités de l'ONU se sont accrues au cours des dernières années. Cela est directement lié à l'augmentation du nombre de ses Membres. Mais les méthodes de travail de l'Organisation ne se sont pas développées au même rythme et ne se sont pas adaptées à l'allongement de l'ordre du jour et à l'augmentation du nombre de Membres. Cela s'applique également aux grandes commissions et aux commissions subsidiaires, ce qui signifie que les tâches auxquelles font face les États Membres sont trop importantes. À cet égard, nous souhaitons insister en particulier sur le système d'attribution des points de l'ordre du jour aux grandes commissions. Nous prenons note des propositions du Secrétaire général concernant les cycles de programmation, de planification et de budgétisation.

Ma délégation estime que cette réforme devrait être très complète et devrait comprendre tous les aspects de l'établissement du budget. Ce processus devrait renforcer le rôle des organes délibérants et leur permettre d'examiner tous les éléments pertinents afin de renforcer la souveraineté de tous les États Membres et de promouvoir leurs intérêts communs. À cet égard, nous souhaitons mentionner le plan à moyen terme comme document de programmation stratégique contenant les priorités opérationnelles de l'Organisation. Nous nous demandons s'il serait possible d'incorporer cet outil stratégique au processus de budgétisation. Chaque cycle budgétaire devrait tenir compte du mandat de l'ONU.

Nous insistons également sur la nécessité de fournir le financement nécessaire à toutes les activités

législatives de l'ONU qui résultent de ses résolutions et des conférences internationales. Le manque de financement ne devrait pas servir de prétexte pour ne pas mettre en oeuvre ces résolutions, qui sont très importantes pour les pays en développement. Nous insistons également sur l'importance d'orienter le budget vers la mise en oeuvre des programmes. Il est clair que ces activités ont besoin d'être largement améliorées. La délégation syrienne s'accorde pleinement à reconnaître qu'il est indispensable d'examiner en profondeur tous les aspects du processus budgétaire afin de tenir compte des points de vue de tous les pays et de tous les groupes régionaux.

Il nous faut une explication plus claire de l'abrégié de plan à moyen terme et de son lien avec le processus de programmation et le processus budgétaire, ainsi que de l'évaluation du rôle du Comité du programme et de la coordination car nous ne possédons pas les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée à ce stade. Nous pensons qu'aucune décision ne devrait être prise avant d'étudier toutes les données pertinentes. Toute précipitation à cet égard serait contreproductive car l'élément le plus important de la réforme est une étude approfondie de toutes les idées proposées.

Ma délégation affirme notre volonté de contribuer efficacement à toutes les délibérations concernant ces points. Nous sommes membres du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des 77 et la Chine et nous étions parmi les premiers à préconiser la réforme pour que l'Organisation puisse jouer son rôle vital et dirigeant. Nous appelons tous nos partenaires et tous les membres à tenir compte de ces idées afin que nous puissions aller de l'avant et aboutir à une réforme qui sera dans l'intérêt de tous.

**M. Trautwein** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne souscrit à la déclaration de la présidence de l'Union européenne et voudrait ajouter les idées suivantes.

L'Allemagne se félicite pleinement de l'initiative prise par le Secrétaire général en vue d'une réforme. Comme le Secrétaire général le dit. « Nous n'avons pas à choisir. L'Organisation des Nations Unies doit faire face à tous ces défis et menaces – nouveaux et anciens, “faibles” et “forts”. Elle doit être pleinement engagée dans la lutte pour le développement et l'élimination de la pauvreté (...); dans la lutte pour protéger notre environnement commun; et dans la lutte pour les droits

de l'homme, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques. »

Les événements récents nous enseignent que les menaces « fortes » telles que le terrorisme et les armes de destruction massive sont réelles et ne peuvent être dissociées d'autres problèmes tels que l'extrême pauvreté et les violations graves des droits de l'homme. Le terrorisme n'est pas uniquement un problème pour les pays riches. Depuis que l'Organisation a été fondée, les États ont généralement eu la possibilité de traiter des menaces à la paix par l'endiguement et la dissuasion à l'aide d'un système fondé sur la sécurité collective et la Charte.

Nous devons répondre aux préoccupations de certains États qui se sentent particulièrement exposés, étant donné que ce sont ces préoccupations qui les amènent à prendre des mesures unilatérales. Nous devons montrer que ces préoccupations peuvent être et seront prises en compte efficacement dans le cadre d'une action collective.

Dans ce contexte, le Secrétaire général parle d'une croisée des chemins et d'un moment non moins décisif que l'année 1945 elle-même, où l'ONU a été fondée. L'Allemagne partage ce point de vue. Nous ne devons pas hésiter à aborder les questions relatives à la capacité et à l'efficacité des règles et des instruments qui sont à notre disposition. Parmi ces instruments, aucun n'est plus important pour le maintien de la paix et de la sécurité que le Conseil de sécurité. Dans son rapport récent sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323), le Secrétaire général a appelé l'attention sur la nécessité urgente pour le Conseil de regagner la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, tant en faisant preuve de sa capacité de traiter efficacement les questions les plus difficiles qu'en devenant plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que des réalités géopolitiques d'aujourd'hui.

Le Conseil de l'avenir devra trouver des réponses concernant l'usage préemptif de la force contre ce qui est perçu comme des menaces, concernant la détermination de critères possibles pour une autorisation rapide de mesures coercitives, et concernant la meilleure manière de répondre à des menaces de génocide et autres violations massives comparables des droits de l'homme.

La question de la composition du Conseil est à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis plus de 10 ans.

La quasi-totalité des États Membres reconnaît que le Conseil doit être élargi. Le Chancelier allemand l'a réaffirmé dans sa déclaration devant l'Assemblée, le 25 septembre.

Le Conseil de sécurité n'est pas la seule institution qui ait besoin d'être renforcée. Le Secrétariat devra trouver des moyens pour travailler de manière encore plus efficace; l'Assemblée elle-même doit être renforcée; le rôle du Conseil économique et social et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble dans les affaires économiques et sociales, y compris sa relation avec les institutions de Bretton Woods, doivent être repensés et revigorés; et pour terminer, le rôle du Conseil de tutelle devrait être examiné. Tout ceci est clairement reflété dans la déclaration de l'Union européenne.

L'Allemagne attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe de haut niveau d'éminentes personnalités qui, nous en sommes sûrs, seront pour nous un guide indispensable et important en ce qui concerne les obstacles actuels à la paix et à la sécurité; la contribution qu'une action collective peut apporter pour surmonter ces obstacles; l'examen du fonctionnement des grands organes de l'ONU; et les moyens de renforcer l'Organisation des Nations Unies par la réforme de ses institutions et procédures. L'Allemagne, de concert avec ses partenaires, appuiera ce processus et la mise en oeuvre de ses résultats.

**M. Tekle** (Érythrée) (*parle en anglais*): Je commencerai par remercier le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement du système des Nations Unies (A/58/395) et dire mon appui aux propositions qu'il contient.

La délégation érythréenne s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je souhaite néanmoins faire quelques remarques complémentaires sur certains points.

Ma délégation se félicite également de la décision du Secrétaire général, Kofi Annan, de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités qui feront des recommandations pour améliorer la capacité de notre Organisation de faire face aux réalités du nouveau siècle.

Je saisis également cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre engagement de renforcer le système des Nations Unies et pour les propositions contenues dans le document officiel que vous avez publié.

La proposition de renforcer et, par conséquent, de réformer l'Organisation des Nations Unies survient à une période de transition qui a vu la fin de la guerre froide et l'avènement de la mondialisation avec les conséquences qu'elle implique. Elle arrive également à un moment propice, alors qu'un nombre écrasant d'États Membres ainsi que la société civile mondiale semblent s'être engagés à créer un ordre international libéré de la peur et du besoin et avoir établi un solide consensus qui reconnaît la relation solidaire entre la sécurité – la sécurité des humains – le développement humain et les droits de l'homme. Elle survient également à un moment d'espoir et reflète un sentiment d'optimisme, à savoir que l'Organisation des Nations Unies demeure la seule institution qui peut protéger et promouvoir la sécurité, le développement et l'état de droit.

Cependant, il y a des obstacles à surmonter. Parmi ceux-ci, la crise du multilatéralisme, ne serait-ce que parce que certains membres ne semblent plus avoir foi en l'Organisation des Nations Unies, citant son incapacité de s'adapter rapidement aux nouvelles réalités et une crise d'identité qui a ses racines dans ce que l'ONU peut et ne peut pas faire.

Cependant, en dépit de cela, il y a un consensus général que l'ONU est devenue une institution indispensable à l'humanité. Cela a été confirmé par des événements récents et par ses très bons résultats, dont l'Organisation est fière, dans la prévention d'une guerre mondiale, le développement et le perfectionnement du droit international, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix, la défense des droits de l'homme, et surtout la décolonisation. Elle a aussi démontré l'utilité de l'action collective sur des questions mondiales telles que l'environnement, la population, le VIH/sida, le terrorisme et d'autres sujets de préoccupation communs à l'humanité entière.

D'un autre côté, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'être renforcée si elle doit répondre de manière crédible aux exigences et aux attentes d'un monde qui évolue rapidement. Il est devenu manifeste que l'ONU et les organisations alliées ne peuvent plus remplir leurs missions sur la base d'une vision d'un

ordre international révolu et de leurs structures et mandats existants. Il est donc impératif d'inventer une nouvelle vision, de restructurer le mandat et d'améliorer la structure de l'Organisation si elle doit devenir un instrument efficace et significatif pour la paix et le développement mondiaux dans un nouvel ordre international.

La Charte des Nations Unies est un document magnifique, et nombre des défis et problèmes actuels auxquels le monde fait face peuvent être surmontés ou résolus en adhérant fidèlement à ses valeurs, normes et principes et en revitalisant les anciens mécanismes et institutions en s'inspirant de ses dispositions. Cependant, il faudra qu'il y ait également certains ajouts pour répondre à de nouvelles réalités.

À cette fin, les États Membres doivent être prêts à accepter de nouvelles réalités, y compris la mondialisation; de nouveaux espoirs et attentes de la part des peuples – de tous les peuples – de voir l'élimination des armes de destruction massive; de nouvelles responsabilités en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, de la famine et de fléaux de proportion biblique; l'élimination rapide du terrorisme; le désir des citoyens d'être maîtres de leur destin; et la nécessité d'adopter de nouveaux paradigmes, en particulier ceux relatifs à la sécurité et au développement, aux relations entre les sociétés ainsi qu'à celles à l'intérieur de chaque société et à la relation des êtres humains avec leur environnement.

La Déclaration du Millénaire est le document qui contient les conditions essentielles qui étayent et sous-tendent la Charte et, en énonçant clairement notre engagement de renforcer et par la suite d'assurer la pertinence continue de notre Organisation; en identifiant les préoccupations communes de l'humanité; en forgeant des buts et des objectifs communs; en formulant de nouveaux principes, normes et valeurs et en améliorant les anciens; en définissant nos priorités; et en mettant en place un programme d'action auquel tous participent, il nous permettra de faire face hardiment aux nouvelles et complexes réalités.

En donnant substance au message de bonne volonté et de coopération de la Déclaration du Millénaire pour un bénéfice mutuel de tous, l'Organisation doit être en mesure de fonctionner comme un agent indépendant, véritablement universel et pluraliste et d'aider à la mise en commun des

expériences et des idées, de promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle à travers le dialogue entre les civilisations, les pays et les peuples, et de proposer des options de politique variées pour guider la communauté internationale durant ces premiers jours d'un nouvel ordre.

L'Organisation peut remplir son mandat fidèlement, efficacement et de manière crédible si ses institutions en reçoivent les moyens et sont en mesure de fonctionner sans heurts sur la base des tâches et des devoirs que la Charte leur a assignés, et sur la base de la Déclaration du Millénaire également, en apportant quelques changements fondamentaux pour corriger les erreurs passées et pour répondre aux exigences du moment.

Nous ne pouvons nier qu'en dépit du mythe creux selon lequel une « majorité automatique » de pays du tiers monde contrôle les affaires de l'ONU, ce sont en fait les grandes puissances que sont les pays développés qui détiennent le contrôle des opérations de l'Organisation. Il est clair que la répartition actuelle des pouvoirs et des sphères d'influence va à l'encontre du but recherché. Il est donc urgent qu'un nouveau système fondé sur les dispositions de la Charte et reflétant les responsabilités générales et spécifiques des pays soit établi pour faire éclater les anciennes structures, rectifier les déséquilibres et rétablir les anciens pouvoirs. De fait, l'Organisation des Nations Unies doit être démocratisée.

À cet égard, l'Assemblée générale – l'organe délibérant principal de l'ONU au sein duquel le principe d'un État, une voix est en vigueur – doit être revitalisée en rétablissant les pouvoirs et les fonctions qui lui sont conférées par la Charte. À cet égard, la délégation érythréenne souhaite s'associer aux déclarations faites par les délégations qui jugent essentiel de renforcer davantage le Cabinet du Président de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité a apporté des améliorations dignes d'éloges dans ses méthodes de travail. Toutefois, l'appel en faveur d'une transparence et d'une responsabilisation accrues n'a pas encore suscité de réponse concrète. La délégation érythréenne est aussi convaincue qu'il est essentiel d'augmenter le nombre de membres du Conseil pour que le Conseil reflète les réalités qui régissent les relations internationales actuelles et devienne plus représentatif. La revitalisation du Conseil économique et social est

également essentielle au vu de la faiblesse de l'actuelle Organisation dans le domaine des affaires économiques et sociales.

La délégation érythréenne reconnaît que l'opinion publique joue un rôle essentiel dans le renforcement de l'ONU. En conséquence, ma délégation prend note avec reconnaissance des propositions présentées par le Secrétaire général tendant à redéfinir les fonctions du Département de l'information.

Je voudrais terminer en déclarant qu'en dépit de l'expérience et du souvenir amers des Érythréens, l'État érythréen reconnaît que l'ONU est le flambeau de l'humanité sur la voie d'un monde plus sûr et meilleur car, d'une part, elle symbolise la justice, l'équité, la primauté du droit et « les pratiques optimales » qui régissent le comportement de l'État et, d'autre part, l'État érythréen est maintenant certain qu'aucun pays, y compris les plus puissants, ne peut garantir sans l'ONU le bien public mondial défini par la paix, la prospérité, le développement durable et la bonne gouvernance. L'Érythrée est donc attachée au renforcement de l'ONU et espère que sa foi et son attachement n'ont pas été pas vains.

**M. Shacham** (Israël) (*parle en anglais*) : Le rapport dont nous sommes saisi fait suite au document A/57/786, présenté l'an dernier par le Secrétaire général et intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement » – document rien de moins qu'extraordinaire. Il est concis, franc et constructif. C'est un ouvrage qui incarne l'esprit même de l'ordre du jour, appelant à la publication de « rapports moins nombreux mais plus riches d'informations et plus concis » (*par. 27*).

Maintenant que la vision du Secrétaire général s'achemine vers la phase de mise en oeuvre, je voudrais faire des observations concernant quatre aspects spécifiques du programme qui revêtent un intérêt particulier pour ma délégation.

Premièrement, en ce qui concerne l'activité de cet organe, l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé de fusionner les débats qui font double emploi et de réduire le nombre des questions habituellement inscrites à l'ordre du jour. Ma délégation a souvent déploré le ressassement automatique, chaque année, de résolutions sans qu'il soit tenu compte de la pertinence de leur teneur ou de l'efficacité de leur application. On pourrait réduire le nombre des résolutions qui se chevauchent simplement en fusionnant et en éditant les textes, ce qui permettra ainsi de faire des économies de

temps, d'argent et de papier. Le schéma des questions habituellement inscrites à l'ordre du jour est particulièrement irritant et inefficace. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un examen plus rigoureux de cette pratique, ainsi que sa proposition visant à ne plus examiner un grand nombre de questions chaque année. Nous prenons note également avec satisfaction du début de la mise en oeuvre de cette suggestion, à savoir la tenue d'un nombre croissant de débats communs. Pourtant, beaucoup reste encore à faire.

Deuxièmement, l'appel du Secrétaire général à réordonner les priorités, notamment l'accent placé sur la mise au point de solutions fondées sur les technologies, les questions de l'eau, la promotion de la bonne gouvernance en tant que base de la paix, et le renforcement de la capacité de l'ONU de lutter contre le terrorisme. Ma délégation estime que ces objectifs sont tout à fait appropriés. De notre point de vue, ces quatre priorités constituent les pierres d'assise de la réconciliation régionale et sont porteuses d'une promesse de coopération, de développement et de prospérité pour tous les peuples épris de paix.

Troisièmement, dans son rapport, le Secrétaire général signale que « le Département de l'information souffre d'une fragmentation de ses efforts, qui tient à la multiplication de ses mandats et de ses missions » (*par. 60*). Notre délégation souscrit pleinement à cette déclaration. Les précieuses ressources de cette organisation ont été gaspillées pour déployer des efforts inutiles et partiels dans le domaine de l'information, qu'ont perpétués les perspectives politiques partisans. Nous espérons que le nouveau modèle de fonctionnement du Département proposé par le Secrétaire général corrigera ce gaspillage qui va à l'encontre des buts recherchés.

Enfin, le Secrétaire général a préconisé la mise en place d'un groupe chargé d'examiner les relations qui existent entre l'ONU et la société civile et de formuler des recommandations pratiques relatives aux modalités d'interaction. Les efforts visant à susciter un engagement plus actif de la société civile sur la base des procédures et des politiques qui traduisent une plus grande cohérence et plus de prévisibilité sont effectivement les bienvenus. Les clauses et conditions régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales aux conférences des Nations Unies méritent en effet d'être revues et améliorées afin, notamment, d'éviter que les priorités de l'Organisation ne soient confisquées pour servir des intérêts cachés.

Pour terminer, nous nous félicitons sincèrement des efforts amorcés pour appliquer fidèlement le rapport historique du Secrétaire général et nous espérons que ceux-ci resteront circonscrits et ciblés. Nous sommes prêts à vous aider, Monsieur le Président, dans vos efforts pour faire de la vision qu'il esquisse une réalité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

*La séance est levée à 18 h 30.*